CRIC n° 80 (2023-2024)
6e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 9 janvier 2024

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Interpellations et questions orales.....1

Interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fusion des fabriques d'église »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....1

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la suspension des commissions communales à Andenne » ;

Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la suppression des commissions du Conseil communal d'Andenne »

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....6

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le budget initial des dépenses de l'exercice 2024 de la Ville de Seraing »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville 8

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fusion des communes et de leurs centres publics d'action sociale (CPAS) »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....10

Question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'attribution de subsides par la Ville de Charleroi à l'ASBL Diversity & Organisation Office »

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....11

Question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rachat des terrains de City Mall à Verviers »

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....13

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les pertes financières des communes en suite de la nouvelle méthodologie tarifaire »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville....15

Interpellation de M. Desquesnes à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'extrême lenteur dans la rénovation des logements publics en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Beugnies, Mme Delporte, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville....16

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation de l'âge moyen des primoacquérants »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville....21

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la reconnaissance par la Région des logements de transit au sein des communes »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville....23

Organisation des travaux (Suite)....25

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....25

Liste des intervenants....26

Abréviations courantes....27

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année particulière qui s'annonce. Je vous souhaite une excellente année à toutes et à tous. Je présente également mes vœux à l'ensemble du personnel du Parlement, à toutes celles et ceux qui nous permettent de tenir avec qualité nos commissions.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA FUSION DES FABRIQUES D'ÉGLISE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fusion des fabriques d'église ».

M. Hazée se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Président, permettez-moi, à mon tour, de vous présenter à vous-même, à Monsieur le Ministre, à ses collaborateurs ainsi qu'aux services de notre commission, mes meilleurs vœux de joie, de bonheur et prospérité pour l'année nouvelle.

J'oserais dire que 2024 sera une année peu commune par rapport à celles qui nous ont précédés ou celles qui vont nous suivre. J'espère que chacun y trouvera son épanouissement, que ce soit ici ou ailleurs, Monsieur le Président, selon le destin choisi par les uns et les autres.

Monsieur le Ministre, nous voilà aujourd'hui mobilisés par une question légitime face à une réglementation qui présente aujourd'hui plus de 200 ans d'existence et qui, telle l'arlésienne, revient très régulièrement sur la scène politique, défrayant parfois la chronique avec la réforme annoncée de tel ou tel ministre.

C'est également votre cas puisque, en septembre 2023, un journal extrêmement sérieux titrait en parlant de votre projet : « Le PS veut fermer un tiers des fabriques d'église en Wallonie ». L'annonce choque et suscite un débat légitime pour celles et ceux qui se mobilisent pour la gestion des deniers publics au niveau local.

Elle m'amène aujourd'hui, quatre mois après cette annonce choc, à faire un peu le bilan des annonces qui furent les vôtres à cette époque, tant sur le plan de la forme que sur celui du fond. En effet, un grand nombre d'experts se sont exprimés depuis lors, en ce compris des responsables de certaines religions qui ont pris la parole tantôt pour dire qu'ils étaient intéressés par vos propositions, tantôt pour dénoncer l'absence de concertation.

Si je suis bien informé, votre constat est simple : il y a aujourd'hui trop de fabriques d'église qui ne fonctionnent probablement pas suffisamment bien et de manière efficace à vos yeux. Dès lors, vous voulez en réduire le nombre, puisque vous n'en garderiez qu'un tiers. Ensuite, vous souhaitez organiser l'assise territoriale de ces fabriques d'églises sur 8 000 habitants, ce qui m'amène déjà sur le fond à vous poser la question des objectifs quantifiés. Pourquoi un tiers ? Pourquoi 8 000 ? Pourquoi de manière contrainte ?

On sait que si l'on veut réussir ce type d'opération, probablement qu'une formule – tout au moins dans un premier temps – de fusions volontaires serait plus adaptée. C'est du reste la formule que vous avez retenue pour les fusions de communes. Cela attise ma curiosité. Vous les avez invitées, incitées à fusionner de manière volontaire et vous n'avez pas pris un décret – qui d'ailleurs aurait soulevé une vague de protestations – indiquant qu'il n'y aurait plus de communes de moins de 1 000 habitants. Ici, votre formule est quantifiée sans

être motivée ni circonstanciée. En outre, elle part d'un postulat, d'une contrainte plutôt que d'une invitation, dans un laps de temps plus large, à se rapprocher.

La deuxième idée de fond est que vous voulez réduire la participation publique à 30 % des dépenses cultuelles. Pourquoi là aussi 30 % ? Si l'on cherche, on pourrait peut-être y voir une forme de cousinage avec la démarche bruxelloise, mais reconnaissons que la réalité n'est pas la même et que les chiffres budgétaires ne le sont pas non plus. En effet, vous partez du principe que ces fabriques coûtent cher, peut-être même trop cher.

Distinguons bien les dépenses ordinaires des dépenses extraordinaires ; les dépenses ordinaires concernent ce qui est nécessaire au fonctionnement du culte à travers les budgets de fabriques d'église. Je me suis permis, pour une région que je connais peut-être mieux que d'autres, celle du Brabant wallon, de reprendre des comptes qui sont avérés, puisque approuvés par votre administration. Je suis parti des exercices de 2017 à 2019 parce que j'avais la liberté de les examiner. Probablement y a-t-il une petite augmentation, mais par des relevés hasardeux, j'ai pu voir que l'évolution n'était quand même pas significative. Dans les dépenses, on relève qu'au niveau wallon, il s'agit d'une dépense annuelle de 11,31 euros par habitant pour l'ordinaire ; tandis que les dépenses d'investissement se chiffrent à 14,43 euros par habitant.

Cela peut paraître beaucoup, mais relevons que, pour l'extraordinaire, souvent, les biens cultuels représentent aussi un patrimoine historique, traditionnel et font partie même de la présentation des communes, des villages. On sait tout le sens du clocher de l'église, même pour celles et ceux qui ne partagent évidemment pas cette religion.

Au fond, les montants que je viens de vous indiquer représentent, à l'ordinaire, 0,75 %, soit même pas 1 %, et 1,95 % à l'extraordinaire. Si je compare à cette moyenne wallonne – j'ai fait l'expérience pour ma province –, 21 des 27 communes du Brabant wallon ne dépassent pas 7 euros par habitant et par an.

On n'a donc pas le sentiment que, en tout état de cause, pour l'ordinaire, il y a un caractère dispendieux, non maîtrisé, non contrôlé, abusif des budgets à l'ordinaire. Pour le budget à l'extraordinaire, ce sont des évidences qui commandent parfois les travaux, avec toute la difficulté de trouver les sources de financement appropriées. Ce qui amène d'ailleurs un certain nombre de fabriques et de communes, parce qu'elles sont propriétaires d'un grand nombre de patrimoines cultuels, à vendre ces bâtiments, à les désaffecter.

À ma connaissance, l'archevêché ou les évêchés concernés sont de très bonne composition. C'est d'ailleurs le cas à Nivelles puisque l'on vient de vendre une église, qui va passer dans le giron, si j'ose dire, d'une autre religion. Tant mieux : c'était le vœu des responsables de l'Église catholique qu'elle puisse encore servir à une liturgie, quelle qu'elle soit.

On voit bien qu'il n'y a pas – mais vous me direz peut être le contraire – de volonté de garder ce patrimoine envers et contre tout, qui est appelé à évoluer, que ce soit dans son entretien, dans son utilisation ou dans la propriété.

Troisième élément : vous exhortez les fabriques d'église à se tourner vers d'autres sources. Vous évoquez le sponsoring, le mécénat, peut-être des tombolas, des fancy-fairs. Avouez que c'est quand même un peu curieux de voir un gestionnaire public exhorter des responsables associatifs ou qui participent à la gestion d'un établissement public – et c'est bien le cas d'une fabrique d'église – à recourir au mécénat. Je vois mal, en ce début d'année, le curé dire : « L'hostie vous est offerte par la boucherie Sanzot aujourd'hui » ou, au contraire, « C'est la boulangerie « Le Croissant d'or » qui s'est jointe à nous ». Je force le trait, vous l'aurez compris. Nous ne sommes plus à une époque révolue, que j'ai connue par le passé, où il y avait une collecte classique, plus une collecte pour les chaises et même des chaises qui étaient sponsorisées par tel ou tel fidèle. Cette religion, pas plus que nos considérations morales ne permettent pas que l'on fasse une différence entre les uns et les autres.

On voit dès lors que ces 30 % de limitation publique, on ne sait pas sur quelle base elle repose. C'est ce qui fait que, sur le fond, celui qui avait été recruté ou choisi sous la précédente législature, Jean-François Husson, qui suit cette question depuis de très nombreuses années, vous a mis en garde, a mis en garde tous les politiques, en indiquant : « L'initiative du ministre Collignon, même si elle vient à point nommé, n'est pas appropriée ». Pire, il ajoute : « Elle est illégale, voire anticonstitutionnelle ». Il nous mettait vraiment devant nos responsabilités à ne pas adhérer à un décret qui violerait les principes constitutionnels ou la Convention européenne des droits de l'homme et qui, en tout état de cause, dit-il, « n'est pas étayé et n'est pas motivé ».

On voit dès lors que l'annonce qui fut la vôtre de fusions à pas forcé, avec une quantification annoncée, avec un bouleversement des recettes, a ému un grand nombre de nos concitoyens, bien au-delà, d'ailleurs, de celles et ceux qui connaissent la pratique d'une religion et pose la question, sur un plan juridique, parce qu'ici, c'est le législateur que nous sommes, et non pas des pratiquants de telle ou telle religion.

Cela n'aurait d'ailleurs pas d'intérêt. C'est d'un décret qu'il s'agit. Ce décret, est-il bien né ? D'abord, on a annoncé sa naissance, mais on n'a pas encore vu les faire-part – je ne dirais pas de baptême, sinon, mon propos serait prosélytiste – de l'annonce de ce décret.

Je voyais dans la presse – cela vaut ce que cela vaut, bien sûr – « une source MR au sein du Gouvernement » – je n'en vois que trois, à vous d'identifier celui ou celle qui est responsable – dire que « le document du ministre Collignon est trop orienté sur la restriction au niveau du culte catholique. »

C'est quand même, pardonnez-moi, une analyse extrêmement dure, Monsieur le Ministre. Toujours est-il qu'il semblerait qu'il n'y ait même pas une prise d'acte et qu'en outre, les autorités ecclésiastiques se sont plaintes, non pas de votre initiative qu'elles qualifient de légitime, mais qu'il n'y ait pas eu de véritable concertation.

Depuis le mois de septembre, j'imagine que vous avez pu prendre contact avec eux et que vous nous permettrez aujourd'hui de découvrir les motivations, les fondements juridiques, les concertations et aussi l'accueil que vos collègues du Gouvernement ont réservé à cette initiative qui mérite d'être débattue. Cela, pour nous, au niveau des Engagés, il n'y a pas de difficulté. Encore faut-il qu'elle soit bien calibrée, bien ordonnancée sur le plan juridique. C'est le sens de mon interpellation, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Hazée (Ecolo). – Je me joins d'abord à vos bons vœux au bénéfice de l'ensemble de la Wallonie.

Monsieur le Ministre, le thème dont nous débattons est important et, en même temps, en écoutant M. Antoine, j'avais l'impression qu'il était resté au début du film, c'est-à-dire l'annonce par *L'Écho*, le 5 septembre dernier, d'une réforme peut-être dans des termes un peu abrupts, avec toute une série de paramètres chiffrés que vous avez rappelés.

Depuis lors, nous avons eu plusieurs fois des échanges dans cette commission. Je pense que votre groupe y a d'ailleurs participé à plusieurs reprises et les choses ont clairement été affinées. Plusieurs échanges ont permis au ministre d'indiquer qu'il n'y avait aucune volonté de passage en force, qu'il n'y avait pas non plus de fétichisme par rapport aux éléments chiffrés que vous avez évoqués, qu'il y avait également une volonté de concertation qui, depuis lors, a été ouverte. Le ministre a fait un premier retour ici, en commission, il y a déjà plusieurs semaines, notamment de contacts avec les représentants de l'Église catholique, mais d'autres aussi. Je pense que des groupes techniques ont été évoqués.

De manière extrêmement concise, je souhaitais me joindre à l'interpellation de M. Antoine pour cibler dans le questionnement les éléments d'actualité précisément quant aux suivis intervenus sur ces différentes concertations. Ce qui est certain, c'est qu'il y a une volonté affichée comme partagée, d'une nécessaire modernisation, d'une nécessaire transparence, avec aussi un essoufflement, une fatigue ou un dépeuplement de certains conseils de fabrique et donc la nécessité pour les pouvoirs publics d'assurer le suivi et la continuité, avec aussi parfois certaines règles considérées comme absurdes.

Le ministre s'est jeté à l'eau. Je pense qu'il y a évidemment une sensibilité qui demande – comment dire – du doigté dans les contacts. À cet égard, c'est la question que je voulais resserrer, si je puis dire, avec en tête aussi le fait que, pendant ce temps, les choses se poursuivent.

Dans la presse, on a vu en effet certaines communes opérer des fusions volontaires. On voit aussi dans d'autres entités certains bâtiments qui évoluent et, me semble-t-il – mais c'est intuitif, je l'admets –, plutôt un accroissement de ces initiatives permettant une utilisation alternative de certains lieux de culte moins usités.

Bref, Monsieur le Ministre, où en sommes-nous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, permettez-moi à mon tour de souhaiter aux collègues et aux personnes présentes dans la salle mes bons vœux pour l'année qui vient, dont on sait qu'elle sera compliquée et chahutée. C'est le propre de la démocratie.

Monsieur Antoine, tout d'abord, comme M. Hazée vient de l'indiquer – j'allais commencer par ce préalable, et il a bien fait de recontextualiser le propos puisque vous faites écho ou rapportez l'article de *L'Echo* de septembre 2023 –, j'ai eu l'occasion de répondre à diverses questions en séance publique, ici, en séance de commission.

Comme j'ai pu le dire à chaque fois, la démarche qui a animé mon cabinet a été de charger l'administration d'émettre des projets de textes qui visaient les objectifs d'uniformisation d'une part des législations qui sont éparses et anciennes, convenons-en. Ce sont, à la base, des décrets napoléoniens de rationalisation. On l'a également évoqué, le paysage des différentes communes est maillé de nombreuses fabriques d'églises versus ratio le nombre de pratiquants et évidemment le fait que les communes doivent pouvoir financer cela en distinguant ce qui est patrimonial de ce qui est cultuel, ce que j'ai chaque fois répondu.

D'autre part, les textes n'émergent pas de nulle part. L'administration s'est penchée notamment sur le groupe de travail que le Parlement avait réalisé lors de la dernière législature. En 2017, il avait rendu des conclusions après avoir largement débattu et concerté avec tous les représentants des cultes. L'administration a également expliqué les nombreuses questions parlementaires que j'ai pu avoir ces derniers mois,

relatant les difficultés vécues sur le terrain. Vous aviez d'ailleurs posé l'une ou l'autre question à cette occasion.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre qu'il faut bien une base de travail, que ce sont des pièces à casser, que je suis ouvert à la concertation et vous avez d'ailleurs utilisé la même expression que moi. J'ai dit, à un moment donné, que la réforme des cultes, c'est l'Arlésienne. On en parle toujours, mais on ne la voit jamais.

J'ai tenté, peut-être maladroitement, d'apporter ma pierre à l'édifice et de faire avancer le débat dans une matière qui doit être modernisée. Vous l'avez évoqué vous-même, cet objectif partagé par tous c'est de trouver le juste équilibre parce qu'il faut quand même être de bon compte et aussi tenir compte de ce qui se fait. Vous avez évoqué que dans certaines parties de la Wallonie, les choses se passent harmonieusement et, quelque part, je signe et je reçois des dossiers de fusions de fabriques dans d'autres coins wallons. On me rapporte que c'est un peu plus compliqué. Inciter à cette démarche me paraît de bon aloi et fait avancer aussi l'exercice.

Pour répondre plus précisément à votre question, je dirais qu'il convient de distinguer l'idée d'une gestion dispendieuse, mais convenons quand même qu'au niveau des fabriques d'église, certaines sont gérées de manière plus professionnelle que d'autres. D'ailleurs, parfois l'on se plaint de ne pas trouver beaucoup de fabriciens, d'être aidés dans cette gestion, et de celle, finalement, qui est la question centrale, de savoir le coût que représente le financement des cultes et des édifices, mis en balance avec la fréquentation des fidèles, comme je l'ai dit.

Il ne faut pas nier aussi une réalité de terrain. J'ai déjà évoqué qu'il y avait des systèmes D. Vous savez comme moi que certaines communes sont confrontées à des dépenses à mettre à leur budget extraordinaire, qui prennent une part extrêmement importante. Souvent, on assiste au fait de fermer l'un ou l'autre édifice en évoquant des problèmes de sécurité ou de salubrité. C'est du réel. Je pense que lorsqu'il y a une difficulté, il vaut sans doute mieux l'affronter plutôt que faire semblant ou se dire qu'elle n'existe pas.

D'ailleurs, l'organe représentatif du culte catholique qui est représenté par son archevêque et ses évêques partage largement l'idée d'une rationalisation nécessaire des établissements cultuels. De nombreuses réunions des groupes techniques se sont tenues. Elles ont permis d'évoquer d'autres pistes d'évolution dont nous aurons l'occasion de débattre parce que ces groupes se sont réunis. Je n'en ai pas encore la quintessence, mais je m'engage à vous la transmettre puisque au moins les propositions ont eu l'avantage de générer toute une série de réunions. Je dois bien dire que les choses se passent – et j'en suis très content – dans un esprit très constructif qui nous permettra d'avancer – je l'espère.

Si les rationalisations d'établissements, au travers de fusion de fabriques, ne vont pas nécessairement de pair avec différentes désaffectations, elles contribuent à une réduction des coûts, notamment au travers du processus de tutelle des budgets et comptes, puisque la charge administrative sera réduite à concurrence du nombre d'actes qui ne feront plus l'objet d'un contrôle. De même, une réduction d'établissements simplifie également les possibilités de marchés groupés et les réductions y afférentes.

La détermination d'un pourcentage d'intervention fait partie des mesures sur la table ; je formule le vœu qu'elle permette l'entame d'une réflexion sur la nécessité du maintien de certains édifices. J'ai dit que je ne faisais pas de fétichisme par rapport aux 30 % évoqués. Vous avez raison, on n'a pas évoqué ce pourcentage au hasard, on s'est inspiré de ce qui s'est fait dans d'autres Régions, notamment à Bruxelles et, en Flandre, il y a aussi une réforme. Cela m'a d'ailleurs fait demander pourquoi on peut réformer à Bruxelles et en Flandre et pourquoi on ne pourrait pas réformer en Wallonie. C'est en tout cas dans cet esprit que je continue à mener les concertations.

Je voudrais juste corriger ce qui me paraît excessif dans votre propos, à savoir que je n'ai jamais évoqué le fait que la limitation du financement des cultes devrait être compensée par la mendicité ou la tarification des pratiques religieuses. Elle devra néanmoins être partiellement compensée via du mécénat, du sponsoring, le recours aux fidèles, une gestion plus dynamique du patrimoine ou encore des partenariats avec des partenaires privés. Cela se fait d'ailleurs dans la gestion publique aujourd'hui, même dans les villes et communes.

Enfin, la question du partage des lieux de culte n'est pas encore tranchée étant donné que tous les organes représentatifs n'ont pas été consultés à ce stade. Cela dit, l'abrogation des décrets bicentenaires permettra de rendre ce partage possible. S'il paraît aujourd'hui clair qu'une réforme n'aboutira pas lors de cette législature, je me réjouis que la pièce à casser que j'ai préparée ait permis d'amorcer une réflexion chez chacun des acteurs concernés. Je continuerai de mettre à profit les prochains mois pour les rencontrer et mener des discussions constructives favorisant la concertation, afin de permettre l'aboutissement d'un texte lorsque le temps sera venu et lorsqu'il y aura eu une parfaite concertation sur la façon dont nous voulons mener les choses.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Permettez-moi une métaphore : la liturgie décrétale n'a guère progressé. Je le dis à l'intention de M. Hazée, je suis parti des articles

de presse de septembre et d'octobre – parce qu'il y en a eu d'autres – et d'échanges où le ministre avait annoncé des concertations et une évolution dans le dossier. Il me semblait que, en début d'année, après trois ou quatre mois, le moment était bienvenu.

Premièrement, permettez-moi de compléter et de nuancer votre propos. En parcourant la presse durant ces vacances, je suis remonté à plusieurs années, il y a très peu de débats ; dans les conseils communaux, ce sont les dotations à l'ordinaire. C'est rare que l'on voie une opposition ou une majorité s'en plaindre. Le débat porte sur les travaux d'investissement, sur les églises, sur tel presbytère, où il faut trouver des moyens de financement qui sont parfois considérables pour un usage limité. C'est à ce niveau – croyez-moi, j'ai parcouru une grande partie de la presse régionale – que naît le problème, pas sur l'ordinaire, seulement sur l'extraordinaire. Là, il me semble que vous ne pouvez pas progresser seul sans que le département du Patrimoine de Mme De Bue ne soit associé, parce qu'il y a une valeur patrimoniale qui dépasse largement la démarche cultuelle. C'est pour moi une première lacune dans votre démarche.

Deuxièmement, je veux saluer le travail de gestion des fabriques d'église, qui sont généralement peu dispendieuses, peu coûteuses, avec des bénévoles. Si demain on devait assister à une large fusion, probablement faudrait-il alors recruter du personnel, à temps plein ou à temps partiel, qui coûterait bien davantage que l'adhésion qui est la nôtre aujourd'hui et qui fait l'objet de contrôles importants, mais reconnaissons qu'il y a peu de réformation des budgets ou des délibérations.

Troisièmement, en ce qui concerne l'appel à des fonds privés, dans tous les articles de presse traitant de votre intervention, il y figure. Vous encouragez le sponsoring, le mécénat, la générosité, peu importe. J'ai un peu forcé le trait avec la boucherie Sanzot, mais reconnaissons que c'est une démarche un peu curieuse de votre part. Sans qu'aucun dispositif fiscal ne l'accompagne, comme c'est le cas en Allemagne où là, on pourra avoir un autre mode de financement.

Nous serions prêts à en discuter.

Du reste, c'est Pierre Beaufays qui a été le premier, il y a une vingtaine d'années, à soulever cette problématique à juste titre.

Quatrième élément, sur le patrimoine, je vous mets en garde. Je prends l'exemple de notre excellent collègue, M. Legasse, responsable de la commune de Rebecq, qui a voulu raser une église et qui a dû faire marche arrière. La population, bien au-delà des pratiquants, a considéré qu'il y avait une valeur patrimoniale.

Cela revient à la question liminaire que j'ai soulevée d'une nécessité d'identifier la valeur patrimoniale, et je dirais même la valeur géospatiale de certains édifices, qu'ils soient catholiques ou autres.

À ce propos, c'est aussi une des lacunes de votre démarche – c'est une communauté religieuse peut-être plus importante encore, c'est selon les régions –, pourquoi avoir visé une religion, alors qu'il y en a d'autres qui pourraient être également concernées et appeler à la cause d'une juste concertation ?

Enfin, j'en arrive à ma conclusion, rassurez-vous, Monsieur le Président. Je constate qu'après quatre mois, il n'y a pas de décret annoncé, il n'y a pas de décision du Gouvernement. Nous sommes – pardonnez-moi cette métaphore – dans un vœu pieux.

Vous avez relancé le débat de la précédente législature. Nous sommes cinq ans plus tard, et je regrette qu'il n'y ait pas eu une démarche collective, y compris de notre propre commission, avec les sensibilités des uns et des autres. Le groupe de travail sous la précédente législature avait au moins ce mérite de réunir tout le monde, parce que nous sommes peu ou prou tous concernés par cette question patrimoniale et financière.

Cela valait la peine d'y revenir pour constater que l'on est davantage dans la prière que dans le vœu exaucé dans le chef du ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – C'est toujours utile de revenir régulièrement pour faire le point sur l'état des travaux. Je retiens pour ma part la démarche bienvenue du ministre d'ouvrir le débat.

Je rappelle que la Déclaration de politique régionale ne contient pas d'élément sur le sujet. On ne manque pas de travail, le ministre aurait très bien pu laisser ce dossier sensible de côté. Il a ouvert le chantier, et cela permet au moins que le travail démarre.

M. Antoine a listé les lacunes à ses yeux de la démarche. Je veux lui rappeler que le travail collectif mené sous la précédente législature à partir d'un rapport parlementaire a été torpillé in fine par le groupe politique que vous représentez. Non, cela ne manque pas de nuances pour une fois.

On avait travaillé, des points de vue convergeaient. Vous étiez d'ailleurs dans toutes les majorités de cette législature. On ne peut pas dire que l'on aurait agi en vous contournant.

Au bout du compte, on se rapprochait de la période électorale, et un président de parti a considéré que, contre l'avis d'un membre de votre groupe au sein du groupe de travail, M. Arens, qu'il valait mieux que la messe soit dite sur le sujet.

Deuxièmement, je retiens que le ministre indique que les concertations se passent dans un esprit constructif. C'est toujours bon à prendre, même si nous convenons qu'il en a peu dit. Nous reviendrons sans doute en questions écrites pour savoir davantage comment les choses peuvent progresser au niveau des thèmes.

Enfin, vu le calendrier, il s'agissait d'un travail qui prépare la prochaine législature. J'espère avec mon groupe qu'il y aura dans la Déclaration de politique régionale de 2024, quels que soient les groupes associés à cette législature ou à ce Gouvernement, des éléments qui permettent d'avancer.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SUSPENSION DES COMMISSIONS COMMUNALES À ANDENNE »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SUPPRESSION DES COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'ANDENNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Dispa, sur « la suspension des commissions communales à Andenne » ;
- M. Hazée, sur « la suppression des commissions du Conseil communal d'Andenne ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Meilleurs vœux à M. le Président et à l'ensemble des collègues, ainsi qu'à M. le Ministre.

Monsieur le Ministre, la scène politique andennaise est régulièrement le théâtre de polémiques, de sautes d'humeur, d'accès de colère qui pourraient prêter à sourire quand on connaît le caractère et le tempérament du bourgmestre d'Andenne.

Cela risque plus sérieusement de mettre à mal la sérénité et la qualité des débats démocratiques au sein des instances communales. C'est interpellant au regard des principes de bonne gouvernance, lesquels méritent notre intérêt, bien au-delà des limites communales d'Andenne.

Je voudrais vous interroger sur la dernière polémique en date, parce qu'elle suscite une inquiétude à Andenne et parce qu'elle intéresse l'ensemble des municipalistes.

Cette polémique résulte de la récente suspension des commissions communales à Andenne, qui a été communiquée aux conseillers communaux par un courrier du 24 novembre et qui a été évoquée dans un article de *L'Avenir* de mi-décembre.

Cette décision, manifestement unilatérale, suscite une vive inquiétude quant au respect des principes démocratiques et des dispositions légales contenues dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'article L1122-34 du Code stipule clairement que le conseil communal a la compétence de créer des commissions en son sein pour préparer les discussions des séances du conseil. Ces commissions jouent un rôle important dans l'analyse technique des sujets abordés, garantissant ainsi une prise de décision éclairée et démocratique.

Cependant, selon les informations rapportées par la presse et confirmées par ailleurs, les deux commissions en question – l'une sur les finances, l'autre sur l'aménagement du territoire – auraient été suspendues sans consultation ni décision formelle du conseil communal, ce qui soulève des questions sur la légalité de cette suspension.

Estimez-vous que la suspension des commissions communales à Andenne, sans une décision formelle du conseil communal, constitue une violation des dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer le respect du cadre légal et démocratique dans la gestion des affaires communales, notamment en ce qui concerne la création et la suspension des commissions communales ?

Vous avez été saisi de ce dossier par un courrier du 12 décembre dernier. Allez-vous dire le droit ? C'est ce que nous attendons de la part du ministre de tutelle que vous êtes.

Selon l'opposition démocratique à Andenne, la suspension de ces commissions constitue un déni de démocratie et pourrait impacter la qualité et la légitimité des décisions prises au sein du conseil communal.

Il est essentiel pour tout municipaliste que la gouvernance locale respecte les principes de transparence et de participation démocratique pour maintenir la confiance des citoyens dans leurs institutions et dans leur bon fonctionnement.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir apporter votre éclairage sur cette polémique.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, une situation préoccupante a retenu mon attention à Andenne alors que, depuis quelques années – et cela tranchait avec les autres années –, les discussions semblaient prendre un tour souvent plus apaisé au sein du conseil communal.

Abruptement, le bourgmestre a annoncé la décision unilatérale de supprimer les commissions communales Finances et Développement territorial.

Ces commissions, instituées en avril 2019 par le conseil communal, ont pourtant pour mission de préparer techniquement les conseils, en favorisant un échange de questions et réponses entre les mandataires, permettant ainsi une meilleure compréhension des enjeux avant les débats publics au sein du conseil communal.

Cette décision émane du collège communal et est « motivée » par un prétendu manque de questions posées lors des réunions de ces commissions.

La démarche entreprise par le collège communal ou par le bourgmestre soulève en tout cas des questions juridiques et démocratiques. En effet, en toute logique, la suppression des commissions communales créées par le conseil requiert une décision du conseil, l'organe habilité à modifier sa propre décision d'institution des dites commissions. Le règlement d'ordre intérieur du conseil est clair sur ce point. La démarche unilatérale du collège semble ainsi constituer une faute juridique. Elle soulève par ailleurs des préoccupations quant au respect des principes démocratiques puisque ces commissions ont un rôle technique et informatif visant à renforcer la qualité des délibérations au sein du conseil communal.

L'opposition a annoncé qu'elle vous interpellerait à ce sujet.

Quelle est votre analyse quant à la légalité de la décision du collège d'Andenne de supprimer les commissions communales sans passer par une décision du conseil ?

Est-il autorisé que le collège défasse ainsi des décisions du conseil portant sur son fonctionnement propre ?

Deuxièmement, avez-vous bien reçu la plainte de l'opposition au Conseil communal d'Andenne ? Le cas échéant, comment y avez-vous répondu ?

Troisièmement, avez-vous d'ores et déjà pris des mesures pour assurer le maintien des commissions communales techniques visant à préparer les conseils conformément aux principes démocratiques et aux pratiques fréquentes dans les communes en matière de gouvernance locale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour vos questions. Je vous avoue que je n'avais pas connaissance de l'incident ou de l'événement que vous avez évoqué. Les soubresauts du conseil communal d'Andenne n'ont pas eu le temps de remonter la Meuse jusqu'à Huy. C'est vous qui m'apprenez l'incident.

À la suite de vos questions, je confirme avoir reçu un courrier qui émane de conseillers communaux du groupe AD&N qui doit s'assimiler à un recours. À partir de là, on attend aussi d'un ministre de tutelle qu'il puisse instruire les choses de manière contradictoire. On va donc interroger la ville d'Andenne. M. Dispa a été prudent, il a employé le conditionnel relativement aux diverses décisions. Comme à l'accoutumée, on interrogera la commune et l'on instruira le dossier de manière contradictoire, en toute impartialité. Je ne vais pas à l'avance préjuger de ce qui sera décidé et me positionner, même si vous posez des questions légitimes. À partir du moment où elles sont instituées, les commissions communales ont un but de pouvoir mieux informer les différents conseillers communaux, peu importe qu'ils soient dans la majorité ou dans la minorité.

Elles font aussi sens. A priori, ce qui a été fait par un conseil communal ne peut être défait que par un conseil communal, mais je m'exprime avec toutes les précautions d'usage.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Le courrier qui vous a été envoyé date du 12 décembre dernier. Nous sommes un mois plus tard. Je ne sais pas dans quel délai vous allez réagir, mais vous parlez au futur. Quand vous dites que vous allez interroger les uns et les autres, je pense qu'il serait bon…

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'était en cours, pour être franc, je n'ai pas le…

M. Dispa (Les Engagés). – En tout cas, je crois qu'il serait bon de ne pas laisser cette discussion ouverte trop longtemps. En réalité, les choses paraissent assez claires. Vous l'avez d'ailleurs dit : ce qui est institué par le conseil communal ne peut être défait que par le conseil communal lui-même, et non pas sur base du bon vouloir du collège ou du bourgmestre, pour quelque raison que ce soit. Les raisons qui avaient été avancées étaient manifestement infondées. La position adoptée par le Collège communal d'Andenne me paraît vraiment dommageable, parce qu'elle porte atteinte à la sérénité et à la qualité des débats.

C'est cela le plus important. Au-delà de savoir qui a tort et qui a raison, je pense que dans toute instance démocratique – et le conseil communal est la pierre angulaire de la vie démocratique, en particulier au

niveau local – il est bon que les échanges puissent se dérouler dans une certaine forme de respect, dans un cadre argumenté qui permet l'échange des points de vue et qui permet d'instruire les décisions de manière concertée et intelligente. Cette intelligence collective se nourrit aussi du travail en commission. Décider unilatéralement de se priver de cet espace de dialogue que constituent les commissions, cela me paraît extrêmement dommageable. J'espère que très rapidement, vous pourrez prendre une décision qui rappelle non seulement le droit, mais également l'importance de soigner les principes et les organes de notre démocratie locale, sans quoi on met à mal ce pilier de notre système démocratique. Ce serait un mauvais service rendu à la démocratie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je comprends que l'instruction soit toujours en cours, même si j'ai bien entendu la première approche qu'avec beaucoup de bon sens le ministre a délivrée, avec les précautions d'usage – je reprends ses termes – en tout cas leur substance.

Je vous remercie pour votre suivi dans les toutes prochaines semaines, parce que, a fortiori, dans un contexte de majorité absolue, la tutelle est là pour jouer un rôle d'arbitre et rappeler les principes démocratiques, les règles qui permettent à la minorité de poursuivre son légitime travail au service de l'intérêt général dans la commune – ici, à Andenne, mais c'est bien sûr un principe qui est valable beaucoup plus largement.

Nous y reviendrons dans les prochaines semaines, si les choses ne devaient pas avancer.

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE BUDGET INITIAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2024 DE LA VILLE DE SERAING »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le budget initial des dépenses de l'exercice 2024 de la Ville de Seraing ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les communes adoptent leur budget pour l'exercice 2024 les unes après les autres. Cela fait l'objet de comptes rendus dans la presse.

Je vous avoue qu'à la lecture d'un article de presse évoquant le budget 2024 de la ville de Seraing, j'ai été assez sidéré de lire la position de la bourgmestre, Mme Déborah Géradon – pour ne pas la citer : « Je préfère peut-être braver un peu ce que demande notre tutelle et agir au profit du bien-être des citoyens et des investissements qui doivent être entrepris pour améliorer encore notre ville et ses infrastructures ».

La Commune de Seraing est « sous CRAC », comme on dit. Pour équilibrer son budget 2024, elle bénéficie d'une intervention du plan Oxygène de presque 21 millions d'euros. C'est une aide qui est apportée par la Région wallonne, par la collectivité. Elle permet sans doute d'équilibrer un budget, mais elle confère également un certain nombre d'obligations à ceux qui en bénéficient.

Je vous avoue que je suis assez sidéré de voir des communes bénéficiaires de cette solidarité considérer que, finalement, cela ne leur confère aucun devoir et leur laisse toute latitude pour adopter une approche assez généreuse de leurs finances et privilégier d'une certaine manière l'électoralisme plutôt que la bonne gestion.

En dépit de la tutelle du CRAC, la Ville de Seraing prévoit des dépenses considérables et une augmentation significative des charges de personnel, ainsi que des investissements sans hausse des taxes principales pour les citoyens.

La situation suscite des interrogations qui ont d'ailleurs été exprimées quant à l'adhésion au principe de bonne gouvernance financière, puisque, en l'occurrence, si mes informations sont exactes, le CRAC a exprimé ses réticences, et même un avis négatif par rapport à l'impact des décisions prises, et notamment le recrutement de 21 équivalents temps plein dans le cadre du budget 2024 de la commune de Seraing. Le CRAC, si mes informations sont exactes, ne pouvait marquer un accord sur cette décision et attendait donc de la commune une version retravaillée du budget 2024.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir de votre part des clarifications, Monsieur le Ministre, quant au rôle du CRAC et quant au contrôle qu'il exerce – contrôle qui, en l'occurrence, semble relativement malmené.

Monsieur le Ministre, quelles sont les actions immédiates et concrètes que le CRAC peut prendre pour rectifier une forme de dérive de la part d'une commune, en l'occurrence la Commune de Seraing, par rapport aux normes de gouvernance financière ?

Soutenez-vous, avez-vous soutenu ou soutiendrez-vous l'initiative du CRAC et la position qu'il a adoptée dans cette affaire ? Comment garantirez-vous, Monsieur le Ministre, que Seraing – qui est sous la tutelle du CRAC, je le rappelle – se conforme strictement aux balises qui lui sont imposées, aux directives de bonne gestion, concernant en particulier ses dépenses de personnel et d'investissement ?

Pouvez-vous raisonnablement approuver un tel budget dans ces conditions ? Entendez-vous faire usage de votre tutelle d'approbation et exiger les modifications qui semblent s'imposer, et si oui, quelles modifications ?

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur cette affaire qui, à nouveau, concerne en l'occurrence une commune particulière, mais qui pose, au-delà du cas d'espèce, la question du respect des balises financières par les communes sous CRAC et du contrôle du CRAC au regard des principes de bonne gestion financière qui doivent s'imposer a fortiori aux communes qui bénéficient de la collectivité et de la solidarité régionale.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'espère que vous n'allez pas m'interroger sur les budgets de toutes les communes qui sont sous plan de gestion en Wallonie, on en aurait pour une bonne partie de la matinée.

Ceci étant, le budget 2024 de la Ville de Seraing a été voté par son conseil communal en date du 18 décembre 2024. Vous êtes bien informé, puisqu'un avis défavorable émanant du CRAC a été adressé, non pas à mon cabinet, comme le veut la procédure, mais au SPW IAS le 23 décembre dernier, juste avant les congés.

Vous me demandez en synthèse si je compte décemment approuver un tel budget dans ces conditions. Vous savez comme moi qu'il est trop tôt pour que je puisse me positionner. Je ne vais pas tirer des plans sur la comète ou faire quoi que ce soit d'autre à ce stade, comme vous semblez me le suggérer à la lecture d'un article de presse.

Le dossier doit d'abord être instruit au sein du SPW IAS, et je n'ai pas pour habitude de me prononcer sur base d'un dossier partiel. En outre, je tiens à vous rappeler que la Ville de Seraing bénéficie aussi du plan Oxygène.

Elle est sous plan de gestion, mais aussi sous Comité de monitoring trimestriel au sein duquel siègent notamment le CRAC et le SPW IAS en qualité de membres, mais aussi avec mon cabinet, ainsi que des membres du collège du Budget qui sont, eux, membres en qualité d'observateurs. Le respect des conditions du plan Oxygène est aussi monitoré.

En conclusion, permettez-moi de vous revenir ultérieurement lorsque je disposerai de tous les éléments pour exercer la responsabilité de mon ministère, à savoir la tutelle.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre. J'ai l'impression que l'année nouvelle commence trop tôt et trop vite, et qu'il faut patienter avant d'avoir des réponses quant au fond aux questions pourtant légitimes. Je ne souhaite pas vous interroger sur tous les budgets de toutes les communes sous CRAC, mais il me semble qu'il y a là quelque chose qui doit nous interpeller.

Vous dites vous-même qu'il y a un comité de monitoring qui se réunit de manière trimestrielle pour suivre la situation financière de la Ville de Seraing. Il y a un suivi très rapproché.

Dans ce contexte, il est encore plus interpellant de constater que le budget est élaboré par la commune et voté par le conseil communal avec un avis défavorable du CRAC. C'est très interpellant, puisque le CRAC est à la manœuvre dans l'accompagnement rapproché de la commune, et il est mis en quelque sorte devant le fait accompli par un budget qui, je le rappelle, prévoit de généreux recrutements et des dépenses, notamment d'investissement, dont la bourgmestre se réjouit, mais qui sortent manifestement des balises de la bonne gestion financière.

Vous allez prendre le temps nécessaire et je peux le comprendre. Vous allez interroger les uns et les autres, mais vous avez un avis défavorable rendu par le CRAC qui se tourne vers vous. J'espère que vous aurez une position forte, non seulement à l'égard de la Ville de Seraing, mais à l'égard de toutes les communes qui sont sous plan de gestion.

Régulièrement, je me fais, comme d'autres collègues, le porte-parole des difficultés des communes. Cependant, en même temps, les communes ont une part de responsabilité, en particulier lorsqu'elles reçoivent une aide importante du CRAC et de la Région wallonne.

En l'occurrence, vous l'avez dit, plus de 20 millions d'euros à travers le plan Oxygène. Cela les met dans l'obligation de se conformer aux règles de bonne gestion et d'avoir une gestion particulièrement prudente, scrupuleuse de cette aide financière, sans quoi la Région wallonne s'apparente à une espèce de Mister Cash où l'on vient se servir et où l'on continue à mener sa politique, sans plus se soucier des équilibres financiers vers lesquels il faut tendre.

Cette situation constituerait une dérive. C'est la raison pour laquelle je voulais vous interroger. J'espère que vous aurez, le moment venu, au terme de l'instruction du dossier, une position très ferme de rappel à l'ordre de cette commune et que vous serez attentif à l'ensemble des communes sous CRAC.

Il y a là un message qui, de la part de la Région wallonne, devrait être délivré de manière assez forte pour que chacun soit remis devant ses propres responsabilités, et cesse de se défausser en prenant ce

qui l'intéresse du côté de la Région wallonne, et en s'exonérant des obligations liées aux aides reçues.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA FUSION DES COMMUNES ET DE LEURS CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE (CPAS) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fusion des communes et de leurs centres publics d'action sociale (CPAS) ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation permet désormais de nommer un directeur financier commun à la commune et au CPAS pour les communes comptant 35 000 habitants ou moins.

Lors de la précédente législature, un projet de modification législative envisageait, dans le même esprit, la mise en commun d'une directrice ou d'un directeur général. La question de la fusion volontaire entre les administrations communales et de l'action sociale se pose également, comme c'est le cas à Braine-l'Alleud par exemple.

Cela permettrait de renforcer l'intégration sociale, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser des compétences. Depuis l'entrée en vigueur du décret Administration locale le 1er janvier 2019, les services des CPAS sont intégrés aux services communaux.

Préparez-vous une réforme décrétale afin de permettre la désignation d'une ou d'un directeur général communs à la commune et au CPAS ? Où en est votre réflexion concernant la fusion sur base volontaire des communes et CPAS ? Que pensez-vous de la réforme flamande ? Travaillez-vous à la préparation d'un décret allant dans ce sens ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, concernant la désignation d'un directeur général ou d'une directrice générale communs à la commune et au CPAS, je vous réponds dans les mêmes termes qu'il y a deux ans, à savoir que le projet de modification décrétal avait en effet été envisagé lors de la législature précédente, mais ce projet a été abandonné.

Malheureusement, il n'y a pas d'accord dans la DPR. La situation n'a pas évolué depuis lors et je n'ai pas reçu un aval ou aucune unanimité au niveau local justifiant de rouvrir ce débat, a fortiori en fin de législature.

L'option décrétale qui avait été prise pour favoriser les synergies était de donner la possibilité aux communes de plus de 10 000 habitants de créer un emploi de directeur général adjoint commun à la commune et au CPAS.

Sur le plan des synergies, il y a également la possibilité de nommer un directeur financier commun à la commune et au CPAS, mais avec la limite de villes et communes de plus de 35 000 habitants.

Quant à la question de la fusion sur base volontaire des communes et CPAS, la DPR n'en fait pas non plus mention.

Vous savez qu'en Wallonie on a plutôt pris le pli des synergies entre communes et CPAS telles qu'elles sont prévues actuellement. À ce stade, celles-ci paraissent suffisantes, même si tout peut évidemment toujours évoluer pour contribuer à l'implémentation d'une gouvernance locale centrée sur l'action où les acteurs locaux mutualisent au mieux leurs ressources pour accroître et améliorer les services publics.

Pour le surplus, je suis d'accord avec vous. Le cas de la Flandre peut inspirer ou servir de base de réflexion puisque, pour rappel, celle-ci compte bien plus de fusions volontaires de communes incluant une fusion des CPAS que chez nous.

Je compte donc solliciter une évaluation de mon administration sur la réforme flamande.

Par ailleurs, à l'occasion de l'évaluation de notre décret Synergie – prévu en 2026 –, une analyse comparée avec le cas de la Flandre sera également sollicitée à mon administration.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

C'est bien dommage que l'on n'ait pas été plus loin par rapport à ce projet de décret. Je pense que ce sera un des sujets de la prochaine mandature. Par exemple, à la commune de Jurbise de 10 800 habitants, nous avons un directeur financier commun depuis des années et cela fonctionne très bien.

Évidemment, quand ce sont de grosses entités, c'est beaucoup plus compliqué.

Par rapport à un directeur général, ce serait tout à fait faisable également. De plus, il y a de plus en plus de bâtiments communs aux communes et CPAS. Ainsi, le

citoyen a un accès central à tous les services en même temps.

Je pense que ce sera vraiment un sujet pour la prochaine mandature. Il y a moyen de réaliser des économies, beaucoup plus de synergies et beaucoup plus de travail en commun. De nouveau, il faut évidemment regarder la taille de la commune.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ATTRIBUTION DE SUBSIDES PAR LA VILLE DE CHARLEROI À L'ASBL DIVERSITY & ORGANISATION OFFICE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'attribution de subsides par la Ville de Charleroi à l'ASBL Diversity & Organisation Office ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, je vous interroge oralement parce que la Ville de Charleroi, sous l'impulsion de son échevin des Sports, a octroyé deux subsides à une ASBL qui vient d'être citée par le président.

Un subside en 2021 pour l'organisation d'un tournoi de basket de rue qui devait avoir lieu et qui a eu lieu en 2022, représentant un montant de 22 000 euros ; un second subside de 30 000 euros pour le renouvellement de cette activité, à savoir l'organisation d'un tournoi de basket de rue.

Je vous ai adressé une réclamation en votre qualité de ministre de tutelle parce que j'estimais que ces deux subventions posaient trois problèmes.

D'abord, un problème relatif au respect des règles en matière de marchés publics. En effet, on donnait de l'argent à une ASBL bruxelloise – mais cela n'a pas beaucoup d'impact ici – pour réfectionner des terrains de basket, pour mettre des paniers de basketball, et ce, contrairement aux règles en matière de marchés publics, puisque l'on n'a pas fait d'appel d'offres pour ce faire.

Le deuxième point, c'était l'aspect financier, puisque 22 000 euros et 30 000 euros pour organiser des tournois de basketball sans justificatifs, cela me semblait complètement déraisonnable. D'autant que les montants qui étaient avancés pour justifier des sommes réclamées et demandées me paraissaient, eux aussi, assez surprenants, puisque l'on avait des paniers de basketball qui coûtaient 7 000 euros, alors que, en vérifiant sur internet, l'on s'aperçoit que le panier en question coûte entre 1 000 euros et 1 500 euros selon les sites de vente.

Le troisième point qui posait des difficultés, Monsieur le Ministre, était la promotion de l'échevin à travers une vidéo commerciale qui a été publiée sur l'ensemble des réseaux sociaux et évidemment partagée par l'échevin en question. Là aussi, un subside communal ne peut pas servir à la promotion de l'échevin qui est à l'initiative de l'octroi de ce subside.

Je vous interroge sur ces trois points. Ce qui m'amène à vous réinterroger oralement aujourd'hui, c'est l'aberration de la réponse – je m'excuse – qui m'a été communiquée.

D'abord, vous faites référence au premier subside en me disant : « Il n'y a pas de problème, Monsieur Tzanetatos, le subside de 22 000 euros est un subside de fonctionnement, je n'ai donc pas à aller plus loin en matière de vérification, puisque ces 22 000 euros doivent permettre à l'ASBL qui le demande de fonctionner ». Je vous arrête tout de suite. Je ne sais pas qui a rédigé cela dans votre administration – vous l'avez signée –, mais ce n'est pas du tout un subside de fonctionnement. C'est un subside spécifique qui est destiné à l'organisation d'une activité. C'est dit à trois reprises. C'est dit par le Collège communal, dans son PV, lorsqu'il décide de mettre ce point à validation par le Conseil communal. C'est dit par le Conseil communal quand il prend sa décision puisqu'il est indiqué « subside spécifique ». C'est également spécifique, pourquoi ? Parce que, dans la demande de subvention réalisée et complétée par l'ASBL, il est clairement précisé que c'est pour l'organisation d'un événement de basketball en plein air. Cette ASBL poursuit, dans son justificatif de financement, en vous disant que le but est de réaliser l'aménagement de certains terrains pour optimiser l'attractivité de l'événement.

Je ne peux donc pas me contenter d'une réponse disant que c'est un subside qui concerne le fonctionnement général de cette ASBL. Pourquoi ne puis-je pas m'en contenter ? Parce que cette ASBL ne fait pas que la promotion du sport : elle est située dans une rue bon chic, bon genre de Bruxelles et vend de l'art. Quand je vais voir sur la BCE et la publication des comptes, je n'ai pas les comptes qui y sont publiés pour justifier comment se porte financièrement cette ASBL. Quand je demande à l'échevin compétent à Charleroi s'il a eu les justificatifs de l'année 2022 pour octroyer le subside qui est renouvelé en 2023 et majoré, on me répond que non : « On n'a toujours pas eu les justificatifs qui étaient attendus pour le 30 septembre 2022 ». Nous sommes aujourd'hui en janvier 2024 et je n'ai toujours pas les justificatifs qui étaient attendus pour le 30 septembre 2022.

Cela ne va pas ! Le summum, Monsieur le Ministre, pardonnez-moi de vous le dire comme cela, c'est la

complaisance de votre réponse quand je vous dis que ce qui est d'autant plus anormal, c'est que l'on fasse la promotion de l'échevin. Que faites-vous ? Vous m'indiquez : « Je constate que la Ville n'a pas été sollicitée par l'ASBL en question pour créer le clip vidéo et pour diffuser la capsule vidéo », et que donc, finalement, l'échevin des Sports est un peu victime du non-respect des règles par cette ASBL. Alors, là, c'est le pompon ! Parce que l'échevin des Sports a été interrogé pendant deux ou trois heures.

L'échevin des Sports fait lui-même la promotion de cette vidéo. Cette vidéo est justifiée pour demander un subside à hauteur du prix octroyé de 22 000 euros en 2021 et 30 000 euros en 2023. Dès lors, venir me dire aujourd'hui que l'échevin des Sports a été pris, malgré lui, dans un jeu auquel il n'avait pas souhaité participer est complètement faux et vous irez voir sur son site internet. Il publie tout.

Quand je l'ai interrogé, il m'a dit : « Ce n'est pas moi qui m'occupe de la diffusion des vidéos sur ma page Facebook ». Bref, il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Ne faites pas passer des vessies pour des lanternes. Ce n'est pas admissible !

Je voudrais savoir aujourd'hui quel est réellement l'avis du ministre compétent, pas celui d'une administration qui, à travers cette réponse contresignée par vous, s'avère complaisante à l'égard de l'échevin en place à Charleroi.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous laisse la responsabilité de vos propos par rapport au rôle de l'administration que vous estimez complaisante, et vous pouvez évoquer ce que vous voulez. Je tiens à vous dire que vous n'êtes pas au Conseil communal de Charleroi, mais que vous siégez dans une commission parlementaire et que vous m'interrogez sur le sort d'une plainte dont la réponse ne vous convient pas. Voilà pour le recadrage.

Je vous explique donc que la réclamation a été instruite par mon administration en fonction des éléments que les autorités communales et les réclamants lui ont transmis. Donc, je vous informe – et vous l'avez vous-même reconnu – que j'ai suivi strictement la conclusion de mon administration. Si vous avez des éléments complémentaires, je vous informe que la procédure à suivre consiste à redéposer une information complémentaire. Cette information complémentaire sera traitée comme il se doit en toute impartialité avec des éléments contradictoires, et vous aurez donc l'occasion de faire valoir vos arguments.

Dans le corps du texte, vous évoquez la question des agréments. La législation relative à l'agrégation est d'application pour les marchés publics de travaux attribués par des personnes de droit public. Les marchés de travaux ainsi visés ne peuvent être attribués qu'à des entrepreneurs qui, au moment de l'attribution du marché, sont agréés à cet effet ou ont fourni la preuve qu'ils remplissent les conditions pour pouvoir l'être.

Dans le présent dossier, il n'est pas démontré que l'exécutant, que ce soit l'ASBL ou un autre opérateur économique, ne dispose pas de l'agréation qui serait éventuellement requise – l'agrégation n'est pas requise tout le temps –, cet élément étant par ailleurs lui-même encore à justifier en fonction des conditions et du montant des travaux exécutés.

En ce qui concerne le subside octroyé à l'ASBL pour l'année 2022, même si l'objet de la délibération du 20 décembre 2021 fait mention d'un subside spécifique, l'article premier de ladite délibération précise que la subvention de 22 000 euros est octroyée à l'ASBL pour remplir ses obligations statutaires. Il s'agit donc bel et bien d'un subside de fonctionnement.

Enfin, en ce qui concerne la capsule vidéo, les autorités communales avaient répondu à mon administration que toutes les capsules vidéo diffusées relèvent d'une initiative de l'ASBL. Aucune demande n'a été formulée par la Ville de Charleroi. Le fait que, comme vous l'affirmez, l'ASBL fasse état de mini documentaires dans le rapport d'activités 2022 transmis pour obtenir un subside en 2023 ne change rien à cette affirmation. Par contre, si la capsule vidéo a été sollicitée par l'échevin des Sports pour mettre en avant son image, ce fait pourrait alors être qualifié pénalement, mais cela ressort uniquement des autorités judiciaires. En l'espèce, je n'ai aucun élément qui me permette d'affirmer que c'est le cas. À l'inverse, on peut d'ailleurs en douter. Sur base des informations obtenues dans la réclamation et les pièces du dossier communiquées par la commune, mon administration n'a, à ce stade, pas jugé utile de me signaler qu'il y avait suffisamment d'éléments pour me proposer une transmission du dossier au parquet.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. J'apprécie votre cadrage, mais je pense qu'il n'appartient pas spécialement à un ministre de recadrer un parlementaire. J'ai encore le droit de poser les questions qu'il me semble opportun de vous poser et si je vous la pose, c'est en votre qualité de ministre de tutelle, et pas pour faire écho au Conseil communal de Charleroi. J'ai assez d'échos dans la presse à ce niveau.

Je ne partage pas du tout votre analyse. Ce n'est pas parce que la décision du conseil communal et du collège vous dit que c'est pour remplir des obligations statutaires que le subside, qui est spécifique, devient un subside de fonctionnement. Ce n'est pas parce que l'on vient compléter une décision avec des éléments qui

visent à troubler l'objet de la décision que vous devez tomber, vous ou votre administration, dans le panneau.

C'est clairement dit – je vous l'ai dit dans mon intervention – à trois reprises, on indique que c'est un subside spécifique puisqu'il est destiné à l'organisation d'une activité. Par conséquent, c'est anormal.

Deuxièmement, la Ville de Charleroi vous fournit elle aussi les explications qu'elle veut si elle n'a pas envie de vous dire la vérité. Je vous prends un extrait de la page de l'échevin dont il est question qui est Karim Chaïbaï : « Merci à Bball in the sky pour cette belle interview et le beau projet dans nos quartiers depuis 2022. Si vous voulez savoir comment je suis passé du sport à la politique, je vous explique tout dans ce *story behind* ».

Vous me répondez par écrit que l'échevin est surpris et que manifestement, on n'a pas respecté son droit à l'image et que l'on n'a pas eu son autorisation préalable. C'est complètement fou d'entendre cela. Ce que j'ai retenu et qui est intéressant dans votre réponse, c'est que cela relève finalement du pénal. J'adresserai un courrier au ministère public en ce sens pour aller vérifier l'affectation des subsides, parce que Charleroi n'en est pas à son coup d'essai et l'échevin en question non plus.

Je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup de choses à aller fouiller dans les subsides qui sont octroyés par la Ville de Charleroi.

QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE RACHAT DES TERRAINS DE CITY MALL À VERVIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Schonbrodt à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le rachat des terrains de City Mall à Verviers ».

La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, il me semble que tous les grands dossiers mythiques de la Ville de Verviers sont en train de se bousculer sur votre bureau puisque l'on apprenait ce matin que vous avez recalé le règlement parking après un nombre de rebondissements que l'on ne sait plus compter. Ici, je viens sur celui du centre commercial hypothétique dans le centre de Verviers. Cela fait 21 ans aujourd'hui que le centre-ville de Verviers pourrit sur lui même à cause d'un projet immobilier qui ne verra apparemment, selon une nouvelle confirmation, jamais le jour. C'est assez fou d'imaginer d'ailleurs que c'était censé être au départ un projet de revitalisation d'une rue qui, aujourd'hui dans le centre-ville de Verviers, est littéralement effondrée.

L'échec de ce partenariat public-privé est assez évident et la question qui se pose aujourd'hui est : que faire des terrains stratégiques que possède un acteur privé qui est au bord de la faillite ? La Ville, assez logiquement, a imaginé racheter ces terrains pour reprendre la main sur le centre-ville. Nous soutenons l'idée d'avoir une main publique sur le centre-ville de Verviers pour enfin pouvoir imaginer un autre avenir, mais cet achat pose une série de questions.

D'abord, sur l'achat en tant que tel, d'une part, le conseil communal a voté pour un achat dont il n'a pas les moyens en disant : « On a grosso modo 12 semaines pour demander à la Région wallonne de financer les 13 millions d'euros de cet achat parce que nous, on n'a pas un kopeck », cela a été dit assez clairement. C'est déjà un peu étonnant comme façon de faire.

Ensuite, sur l'estimation des 13 millions d'euros parce que l'on est en plein dans les zones d'inondation. On a des comparaisons et je peux voir que l'on est très loin des montants qui sont proposés, par exemple aux sinistrés à qui l'on rachète les maisons pour les raser. Ici, on est dans une estimation vraiment très haute par rapport à la valeur de terrain comparable.

Concernant les objectifs, je trouve quand même cela assez étonnant. Je m'imagine à votre place, on vous demande cela et puis on ne vous dit même pas pourquoi acheter ces terrains en sachant que les enjeux sont importants. Il y a 21 ans que le centre-ville de Verviers est sous cloche, il ne s'est pas rien passé. Il y a eu beaucoup de mobilisation citoyenne. Je pense à 20 000 pétitions qui ont été prises, une marche qui a été faite de Verviers à Namur à l'époque – je peux vous certifier que c'est long parce que même en voiture, c'est un trajet qui est long à faire –, différents manifestations, ateliers, et cetera. Par exemple, à ce stade, il n'y a aucune garantie sur l'avenir démocratique de la décision concernant ce qui sera fait de ces terrains.

Pour moi, un autre point qui est très important et particulièrement sensible pour le moment est de savoir si ces terrains, une fois achetés par le public, resteront publics. En effet, ce qui a évolué aussi dans ces terrains, c'est qu'aujourd'hui l'on sait qu'une partie ne sera plus jamais constructible, car elle doit connaître des aménagements pour prévenir des inondations.

La crainte que j'ai est d'imaginer aujourd'hui que le pouvoir public puisse acheter au prix fort à une entreprise qui a fait tant de mal à la Ville de Verviers. Je ne la blâme pas tant que cela, il s'agit de leur job en tant que promoteur immobilier, mais je m'interroge plutôt sur leur responsabilité politique d'avoir laissé les clés de la Ville pendant si longtemps à ce promoteur privé ; c'est un autre débat.

Finalement, allons-nous payer au prix fort des terrains pour garder demain dans les mains publiques uniquement les terrains sur lesquels on ne peut plus investir, mais sur lesquels il faut juste faire des aménagements à perte pour revendre les terrains sur lesquels on peut encore imaginer construire du logement par exemple – en tout cas, tirer profit de l'exploitation de ces terrains-là.

Ce serait là une espèce de nouvelle version de privatisation des bénéfices et de collectivisation des pertes. Je me demandais si vous aviez déjà discuté dans votre administration de ce dossier-là. Avez-vous un avis sur l'évaluation du montant ? Imaginez-vous répondre positivement, peut-être de façon conditionnelle, sur ce point ? Je ne sais pas bien les conditions que vous pourriez placer. Si vous mettiez des conditions, de quel type pourraient-elles être ? Par exemple, comme ministre de tutelle, mais aussi comme ministre du Logement, vous pourriez proposer que ce soit du logement public qui soit fait pour garantir que ces terrains restent dans le giron public.

Je dois vous avouer que cette annonce à la Ville de Verviers avait étonné. Je suis très curieux de savoir comment vous pourrez prendre en main cette demande.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question qui ne manque pas d'intérêt. Vous l'avez évoqué vous-même, il y a une situation assez spécifique depuis un certain nombre d'années qui demande une évolution.

J'ai en effet pour ma part été informé de la volonté de rachat par la Ville de Verviers des terrains qui appartiennent au promoteur City Mall et de l'accord de principe. Par contre, comme vous l'évoquez fort justement, une partie des terrains en question n'est désormais plus constructible par suite des inondations malheureuses de 2021. En effet, sous réserve d'avis rendus par les services compétents en matière d'urbanisme en hydrologie, un certain nombre de ces terrains situés directement en bordure de Vesdre devraient faire l'objet de travaux importants d'aménagements des berges. C'est pourquoi, en ce qui concerne l'aspect financier – qui est une partie de votre question – résultant de l'accord intervenu entre la Ville et le promoteur, la principale piste qui pourrait être retenue, selon moi, repose sur la décision prise le 14 juillet dernier par le Gouvernement wallon et en particulier sur l'enveloppe budgétaire accordée dans le cadre des compétences des ministres Borsus et Tellier.

Pour rappel, par cette décision, le Gouvernement a octroyé à la Ville de Verviers deux subventions, d'un montant respectif de 8 948 765,79 euros et 19 128 854, 43 euros en vue de procéder à l'acquisition de biens immobiliers situés en zones d'aléas élevés d'inondations identifiées dans les études comme étant potentiellement aménageables en zones d'expansion de crue, en zones de rétention, en zones d'immersion temporaire ou visant des aménagements de berges artificialisées bâties et validées à terme par l'étude hydraulique ou hydrologique.

En complément à ces aides régionales, d'autres pistes sont à l'étude. L'une d'entre elles porte sur la réaffectation d'une partie de moyens en PIV. Cela a été le cas notamment à Liège lorsqu'il y a eu des difficultés avec le tram. On a alors permis un recyclage, si je peux me permettre cette expression, des moyens PIV pour soutenir le tissu commercial de la ville de Liège. Enfin, en ce qui concerne l'estimation du coût du rachat de la ville à 13 millions, il convient de rappeler que celle-ci devra, quels que soient les outils financiers, être confirmée par le comité d'acquisition ou par un notaire. De toute façon, cette procédure est également un acte qui est soumis à tutelle. Les montants estimés dans un premier temps à 13 millions pourraient donc être revus à la baisse, notamment au regard du caractère inondable des différents biens concernés. Voilà ce que je pouvais vous répondre à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Je peux comprendre tout à fait qu'à ce stade-ci, vous n'ayez pas encore une réponse charpentée et définitive, puisque c'est tout à fait nouveau comme question. Je m'interrogeais beaucoup sur les conditions. Je n'ai pas encore entendu tellement d'éléments de réponse à ce niveau-là. De mon point de vue, les conditions que vous pourriez exiger ne sont pas claires. Je reviendrai certainement vers vous sur ce point.

Ce que j'entends, c'est du potentiel recyclage d'aides. Cela m'interpelle un peu parce que ce sont des aides qui sont faites pour le logement. On sait qu'il y a un besoin de logement énorme. On sait aujourd'hui qu'à Verviers, beaucoup de personnes ont du logement de très mauvaise qualité. Je pense que le besoin est important. S'il y a recyclage de ces aides, les conditions seront-elles maintenues ? S'agira-t-il d'un recyclage de ces aides à condition de faire du logement, par exemple ? Cela me paraît important, parce que si une partie des aides revient encore à faire de l'aménagement de la rivière, je pense que l'on passe à côté du besoin principal aujourd'hui dans la commune de Verviers.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES PERTES FINANCIÈRES DES COMMUNES EN SUITE DE LA NOUVELLE MÉTHODOLOGIE TARIFAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les pertes financières des communes en suite de la nouvelle méthodologie tarifaire ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, à la suite de la prochaine méthodologie tarifaire, les communes actionnaires du gestionnaire de distribution ORES ont reçu l'information selon laquelle elles devaient s'attendre à une diminution très importante de leurs dividendes.

Pour une ville comme La Louvière, cela représente 1,4 million d'euros en moins pour 2024 et même 1,8 million d'euros en moins pour 2025. En tout, cela représentera 4,8 millions d'euros en moins pour les communes hennuyères en 2024 et 6,5 millions en moins en 2025 par rapport à 2023. Pour des communes dont certaines sont sous CRAC et sous plan de gestion, c'est la douche froide et les habitants risquent malheureusement d'en pâtir.

Avez-vous pris connaissance de l'argent que vont perdre les communes wallonnes à la suite de la nouvelle méthodologie tarifaire ?

Avez-vous prévu des compensations pour les communes qui vont perdre plusieurs fois de l'argent à la suite des investissements très importants qui seront nécessaires dans le cadre de la transition énergétique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, une nouvelle méthodologie tarifaire a effectivement été adoptée par la Commission wallonne pour l'énergie, la CWaPE, pour la période 2025-2029. Cette nouvelle méthodologie a été élaborée après consultation des gestionnaires de réseau de distribution, dont ORES est l'un des principaux acteurs.

Les communes qui sont actionnaires d'un GRD ne peuvent en principe pas être surprises de l'annonce d'une éventuelle baisse des dividendes dans les années à venir compte tenu des investissements à réaliser dans les réseaux de distribution de l'énergie dans le cadre notamment de la transition énergétique.

Il s'agit donc d'investissements d'utilité publique sur le territoire des communes associées et la diminution du dividende vise en ce cas à permettre en partie un autofinancement de ces investissements publics.

En tout état de cause, il peut être souligné que les dividendes de ce secteur ont diminué ces dernières années. Entre 2015 et 2023, les dividendes du secteur sont ainsi passés de 103,3 millions d'euros à 83,6 millions d'euros.

En synthèse, vous me demandez si j'ai prévu des compensations pour les communes qui vont perdre plusieurs fois de l'argent à la suite des investissements très importants qui seront nécessaires dans le cadre de la transition énergétique. Je vous réponds non, à ce stade, avec cependant un commentaire et une précision.

Le commentaire, c'est une perte de recette au profit d'investissements nécessaires. Donc, il ne s'agit pas à proprement parler d'une perte qui serait sèche puisque cela peut être considéré comme des investissements productifs.

La précision, c'est que je serai attentif aux difficultés éventuelles, mais surtout concrètes, sur le plan budgétaire des communes concernées en cas d'impossibilité dans leur chef d'une recette alternative ou dite « compensatoire ».

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Les citoyens vont être perdants deux fois parce que les factures d'énergie ne vont pas baisser et que les taxes communales risquent malheureusement d'augmenter afin que les communes sous plan de gestion, parce qu'elles n'ont pas le choix, soient à l'équilibre et puissent compenser la perte de dividendes. Les communes connaissent déjà d'importantes difficultés financières, et c'est une nouvelle décision qui va accentuer ces difficultés.

On attend toujours un vrai plan structurel de refinancement des communes. Ce qui est dommage, c'est que l'on ne fasse pas payer les gros producteurs d'énergie, qui s'en mettent toujours plein les poches sur le dos des citoyens, pour rénover le réseau.

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'EXTRÊME LENTEUR DANS LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PUBLICS EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Desquesnes à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'extrême lenteur dans la rénovation des logements publics en Wallonie ».

M. Beugnies, Mme Delporte et M. Lomba se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, meilleurs vœux. La Déclaration de politique régionale du Gouvernement PS-MR-Ecolo annonçait la rénovation de 55 000 logements « répondant à des mécanismes administratifs et budgétaires optimisés permettant une réalisation rapide des travaux ». Il y a donc eu un plan adopté par le Gouvernement wallon à l'initiative de votre prédécesseur, pour 1,2 milliard d'euros, destiné à assurer la salubrité, la sécurité et la performance énergétique de 25 000 logements du parc public wallon sur la période 2020-2024, avec un objectif PEB B au minimum pour tous ces logements.

Ce plan a été intégré dans le Plan de relance en octobre 2021 et le Plan de relance pointait la difficulté et l'état alarmant du parc de logements publics en Wallonie, puisque 88 % du parc non rénové représentait – c'était dans des catégories – entre C et G et 39 % entre F et G, c'est-à-dire des passoires énergétiques.

À l'appui de ce plan, la Wallonie a obtenu un prêt de 800 millions d'euros de la BEI pour financer ce projet 251 du Plan de relance. C'est vrai, il y a eu une période un peu compliquée avec le covid. Dès lors, en juillet 2022, le Conseil des ministres a revu à la baisse l'ambition puisque l'on ne parle plus de 25 000 logements avec la même somme, mais seulement 20 000 logements publics à rénover. Il y a quelques mois, le 1er juin 2023, vous avez présenté un bilan chiffré sur le plan de rénovation et il y aurait, à la date du 1er juin 2023, selon vos propos, 992 logements en chantier et à peine 213 rénovations terminées.

Vous avez ajouté qu'au vu de l'état d'avancement, on peut raisonnablement estimer que quelque 7 000 logements seront soit en chantier, soit rénovés d'ici fin 2023. On y est. Vous aviez annoncé de grands chiffres pour 2024. Vous aviez dit : « En 2024, cela va s'accélérer. »

Au total, il n'y a que 17 millions d'euros qui auraient été liquidés auprès des SLSP ou qui correspondraient à des travaux réalisés.

En juillet 2023, le Gouvernement a revu encore une fois la maquette pour permettre aux sociétés de logement public d'adapter techniquement leur programmation initiale tout en les obligeant à maintenir un pourcentage initial de label PEB F et G à rénover.

Puis, ce 7 décembre, sur votre proposition, le Gouvernement a décidé d'un nouveau calendrier des engagements et liquidations pour le fameux projet 251 du Plan de relance et qui ramène les crédits de liquidation en 2023 et en 2024 à 0. Certainement que cette opération fait le bonheur de votre collègue le ministre du Budget, puisque cela veut dire que l'on réalise des économies. Cependant, sont-ce vraiment des économies dans la mesure où c'est parce que le programme de rénovation ne suit pas ? De toute façon, il faudra donc payer un jour.

À l'aube de 2024, quel est finalement l'état d'avancement du projet 251 ? Les derniers chiffres connus annoncent 213 logements rénovés et l'on comptabiliserait parmi ces 213 logements rénovés à peine 20 logements en PEB F et G qui auraient été rénovés pour atteindre au moins le seuil B.

Le Plan de rénovation annonçait pourtant que l'objectif de 2030 serait atteint à 45 % avant la fin de la législature. La fin de la législature, c'est dans six mois.

Il y a aussi les fameux 39 % de logements publics. S'agit-il des 39 % des 101 000 ou d'un montant moins important ? J'aimerais vous entendre sur ce point.

La priorité du plan est donc la chasse aux passoires énergétiques. Toutefois, il y a un gouffre entre la réalité, les chiffres annoncés au départ et finalement l'état d'avancement à l'heure actuelle de votre plan.

Je voudrais savoir si vous portez le même regard interrogatif que moi sur l'état d'avancement de ce plan. Vous posez-vous des questions ? Pensez-vous qu'il y a là quand même des choses qui ne vont pas ? Ne devrait-on pas, à un moment donné, regarder comment on peut améliorer la situation ? N'y a-t-il pas la nécessité d'avoir une évaluation externe, que quelqu'un vienne dire où l'on doit agir en concertation avec les acteurs pour dire sur tel et tel élément, tel et tel levier ? Pourrait-on agir pour accélérer véritablement le Plan de rénovation ?

Parce qu'aujourd'hui, dire qu'il y a eu une accélération des procédures, c'est faux, Monsieur le Ministre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

J'aimerais aussi que vous m'expliquiez quels sont le sens et l'explication d'avoir remis à zéro les crédits de liquidation pour 2023 et 2024. Un montant trop élevé a-t-il été versé à la Société wallonne du logement ? Sa

trésorerie est-elle déjà tellement remplie qu'elle n'a plus besoin de moyens ? Est-ce une contrainte budgétaire qui a été imposée par votre collègue M. Dolimont ? Où en sont vraiment les choses ?

Par ailleurs, cet argent public est prêté par la Banque européenne d'investissement. Est-on encore dans les clous de l'accord, du contrat qui a été signé par vous-même, par M. le Ministre-Président, par M. Dolimont, avec la BEI ?

J'imagine qu'il y a des délais à respecter pour utiliser l'argent de la BEI et que si l'on ne le fait pas dans les temps, on a des dédits, des indemnités ou des amendes à payer dans le cadre de l'exécution du contrat. Y a-t-il des risques de perte de financement, un risque sur les taux ou des pénalités pour retard ?

J'en reviens à l'objectif qui était annoncé par votre Gouvernement : 55 000 rénovations entre 2020 et 2024. Au mois de juin 2024, où en sera-t-on en Wallonie ? Combien auront été réellement rénovés sur ces 55 000 ? Je ne vous demande pas de lire dans le marc de café. Vous avez quand même, j'imagine, des indicateurs, des éléments qui vous permettent d'avoir des chiffres assez précis. Ce n'est pas une projection à cinq ans que je vous demande, c'est une projection à cinq mois.

Par ailleurs, je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que les propriétaires, à savoir les sociétés de logements de service public, sont tenus de respecter des objectifs énergétiques adoptés par le Gouvernement, en juillet dernier, dans le cadre du PACE, qui fixe des objectifs très précis.

Pour rappel, les logements de PEB G ne pourront plus être loués à partir de juillet 2031. Pour les nouvelles locations, c'est-à-dire quand on change de locataire, l'interdiction pour la mise en location de PEB G est fixée au 1er janvier 2027. Pour les PEB F, c'est fixé au 1er janvier 2030, autrement dit demain et après-demain.

Quand je vois la vitesse à laquelle avancent 20 logements PEB F et G rénovés depuis le début de votre plan, j'ai vraiment de grosses inquiétudes.

Va-t-il y avoir une trajectoire ? Avez-vous déjà mis sur pied, en partant du cadastre des logements qui sont « passoires énergétiques », une trajectoire de rénovation pour après le plan actuel ?

On sait que le plan a été prolongé en 2025-2026. On prend déjà du retard – deux années dans la vue – ; il ne restera donc plus qu'un an, l'année 2027, pour clôturer les derniers PEB G et à peine deux ans et demi pour clôturer les PEB F.

Avez-vous déjà une feuille de route pour la suite ? Parce que gouverner, c'est prévoir. Si vous ne l'avez pas fait, allez-vous donner une instruction rapidement à vos services pour que la politique du logement public s'aligne logiquement sur la politique Air-Climat-Énergie du Gouvernement ?

Il serait incompréhensible, tant par rapport aux locataires sociaux qu'au devoir d'exemplarité des pouvoirs publics, que ce ne soit pas le cas. Merci de m'éclairer et de me rassurer, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, on voulait vraiment se joindre à l'interpellation de mon collègue, parce que, à quelques mois de la fin de votre mandat, il est important de savoir ce qui a été fait en matière de rénovation des logements publics.

Au début, vous vous disiez ambitieux. Votre Gouvernement avait d'ailleurs indiqué que la rénovation de 25 000 logements publics en Région wallonne d'ici la fin de la législature était une priorité.

Le Plan de rénovation est, à la base, une bonne chose : en premier lieu pour les bénéficiaires d'un logement public qui voient leurs conditions de vie s'améliorer ; en deuxième lieu pour la transition énergétique des logements concernés.

Au vu des événements qui se sont produits ces dernières années, l'objectif de 25 000 logements publics a été ramené à 20 000. Derrière cette ambition revue à la baisse, des gens vivent tous les jours dans des logements insuffisamment isolés, ce qui complique la vie de trop nombreuses familles en Wallonie.

Au-delà de l'objectif, il est aussi tout aussi important de voir où en est ce projet parce que l'on a l'impression que cela n'avance pas très vite. On sait qu'il y a eu des années compliquées : avec le covid, avec les inondations et maintenant la guerre en Ukraine. Cependant, est-ce cela qui explique le peu d'avancées concrètes sur le terrain ? C'est vraiment une question que je me pose très sincèrement.

D'après les derniers chiffres que j'ai pu trouver, il y a actuellement 2 711 logements en chantier pour 213 qui sont réellement terminés. Quid des 17 000 autres logements à rénover ? Comme le pointe M. Desquesnes, quelles rénovations vont avoir lieu ? Sont-ce des rénovations profondes qui vont vraiment changer la vie des locataires ou bien des rénovations légères ? Parce que les chiffres ont été rappelés : sur 213 chantiers terminés, on a seulement 20 logements avec un PEB F ou G qui ont été rénovés.

Monsieur le Ministre, je terminerai en disant qu'il y a une vraie urgence quand on voit l'état de certains logements publics, et il est fort peu probable que votre objectif de base de 25 000 logements – revu à la baisse à 20 000 – ne soit pas atteint. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'état d'avancement du Plan de rénovation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à l'écoute de l'interpellation de M. Desquesnes, je dois bien avouer qu'une partie de ses propos rejoignent mes préoccupations. En effet, l'objectif de 25 000 logements rénovés a été raboté consécutivement à l'augmentation importante des coûts de rénovation. C'est là tenir compte du principe de réalité.

Par ailleurs, la prolongation du délai à la fin 2025 me semble légitime, quoique, malgré tout, peu tenable, connaissant la lourdeur de ces dossiers, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif. Les procédures de marchés publics, en particulier, alourdissent considérablement la cadence, tout comme les procédures de permis d'urbanisme.

Ainsi, il faut relever une certaine incohérence à porter des projets reconnus comme prioritaires par le Gouvernement wallon au sein du Plan de relance wallon, avec des délais fous à tenir, qui étaient parfois recalés par les instances régionales au stade du permis. Ne faut-il pas assurer un assouplissement ou une forme de priorité dans le traitement des dossiers estampillés « PRW » ?

La lourdeur des permis est souvent évoquée comme étant bloquante pour la rénovation énergétique, de manière générale, d'ailleurs, et pas seulement dans le logement public. Les normes d'urbanisme dépendent de votre collègue, le ministre Willy Borsus, mais je suppose que le Gouvernement en discute avec les différents services du SPW.

Pourriez-vous faire le point sur la façon dont la coordination s'opère ? Dans le secteur du logement public, plusieurs personnes ont exprimé l'immense challenge que représente le calendrier de rénovation et les obligations qui y sont liées. Le fait que les logements sont habités complique aussi vraiment toutes les procédures. C'est un problème majeur qu'il faut absolument anticiper par tous les moyens possibles. Le risque de voir déclasser des milliers de logements publics est grand et totalement inacceptable.

Si le financement des travaux portés par les SLSP doit d'abord être largement amplifié, en plus de la hauteur du financement, il faut aussi changer de méthode. Un financement de manière structurelle au travers de droits de tirage nous semble indispensable, ce qui permet aux SLSP de travailler sur le long terme.

D'ailleurs, en discutant avec un directeur de SLSP, il était fort critique quant aux normes – dont les normes de salubrité – imposées par la SWL sur des logements et surtout pour les logements neufs. Ce sont des normes techniques trop poussées, selon lui, avec pour conséquence des coûts de construction qui explosent. Cela rejoint aussi la nécessité de production de logements plus petits, plus simples et plus sobres.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Ministre, vous allez, d'ici quelques instants, répondre bien plus utilement que je ne pourrais le faire sur les différents éléments qui ont été évoqués, mais je voudrais quand même formuler quelques considérations.

Les membres de l'opposition s'opposent et critiquent. Il y a le PTB, le parti qui est toujours au balcon, comme on l'appelle dorénavant, alors que, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, Monsieur Beugnies, vous devriez nous soutenir. Vous devriez nous soutenir plutôt que nous affaiblir.

Vous affaiblissez le seul parti qui défend véritablement une politique du logement dynamique et depuis de nombreuses années.

(Réactions dans l'assemblée)

Je dirais donc « un des seuls partis », mais je pense que c'est vraiment le parti qui est en pointe à ce niveau.

Vous avez un objectif, qui n'est pas celui d'avoir un toit pour les gens, malheureusement, mais qui est d'avoir un maximum de voix pour avoir un maximum de sièges, pour de toute façon ne rien en faire puisque vous avez déjà annoncé que vous ne seriez dans aucune majorité en 2024. C'est donc vraiment rire des gens en affaiblissant un des partis qui se bat depuis longtemps pour le logement public. On ne peut pas dire que le Parti socialiste n'a pas toujours été en pointe à ce niveau.

On connaissait donc le PTB, mais maintenant il y a Les Engagés, qui portent mal leur nom, parce qu'ils ont en réalité décidé de ne pas s'engager en début de législature. Ils passent leur temps à nous dire ce qu'il aurait fallu faire, en gros, ce qu'ils n'ont pas fait, eux, quand ils étaient en responsabilité. C'est toujours étonnant. Ce qui est toujours aussi amusant avec Les Engagés, c'est qu'ils nous expliquent tout ce que l'on aurait dû faire en plus, tout en nous expliquant comment on aurait dû dépenser en moins. Cela dépend du député qui s'adresse à nous. C'est toujours assez étonnant.

Par contre, je voudrais saluer le travail des SLSP, même celles qui sont gérées en partie par des Engagés qui, sur le terrain, font un travail sans doute remarquable et courageux, comme toutes les SLSP, avec toutes les difficultés qu'elles ont dû rencontrer.

Il n'y avait pas que le covid, Monsieur Desquesnes ; vous avez complètement gommé la problématique de la crise énergétique, l'inflation, et cetera, qui effectivement expliquent sans doute plus que la crise covid qui a posé des difficultés d'organisation humaine dans les SLSP. Toutefois, les crises énergétiques, la crise de l'inflation,

et cetera, ont expliqué pas mal de difficultés au niveau notamment de l'augmentation des prix des matériaux.

Je voudrais sincèrement saluer, et je ne vous étonnerai pas, le bilan du ministre qui, lui, avec humilité – ce n'est pas toujours le cas, j'aime à le souligner, même si cela vous fait sourire – a fait un boulot extraordinaire, malgré toutes les difficultés qu'il a rencontrées et que le Gouvernement a pu rencontrer. Il va vous expliquer tout cela mieux que moi.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Messieurs les Députés, merci pour les diverses expressions qui me vont permettre de faire le point sur cet important dossier, sur l'état d'avancement de ce fameux plan de rénovation dont je vais tenter de vous expliquer les différents contours entre le point de départ et le bilan actuel du programme.

La rénovation énergétique des logements publics est une priorité régionale qui s'est traduite par des objectifs chiffrés – vous l'avez rappelée, les uns et les autres – relativement au fait que l'ambition de la DPR était fixée à 25 000 et que l'on a dû, comme Mme Delporte l'a bien exprimé, satisfaire un principe de réalité, compte tenu des différents éléments, et revoir la cible à plus de 20 000 logements rénovés.

La mise en œuvre du Plan de rénovation a été au départ, je vous le concède, perturbé par différents facteurs induits essentiellement par les crises qui ont frappé notre Région, ce qui a nécessité d'aménager certaines modalités pratiques du plan. Dès lors, j'ai la faiblesse de croire qu'à ce stade, le programme a trouvé sa vitesse de croisière.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations de rénovation des SLSP ayant été validé en mai 2021, en toute logique, il ne saurait être question, compte tenu des différentes étapes d'élaboration inhérentes de ce type de programme, de milliers de logements rénovés.

Je rappelle à ce sujet que les SLSP doivent avoir introduit auprès de la Société wallonne du logement les résultats de mise en concurrence des travaux jusqu'au 31 décembre 2025. Prévisionnellement, ce programme devrait être clôturé en 2027.

Enfin, il ne faut pas oublier que même si le Plan de rénovation est le programme phare de la rénovation énergétique du patrimoine public, celui-ci s'inscrit dans une continuité de la politique de remise en état du parc par cette mise en œuvre de programmes antérieurs.

En ce qui concerne le bilan actuel du plan Reno, 3 654 logements ont atteint la mise en chantier à ce stade, 5 118 devraient atteindre ce stade au premier semestre 2024.

S'agissant de programmes de rénovation antérieurs, le Plan wallon extraordinaire axe 2 et le PIVert 2 en cours de finalisation, il y a encore 4 471 logements qui sont en chantier. Vous voyez que même s'il y avait eu de bonnes intentions, les précédents programmes aussi prennent du temps.

Toujours en termes de bilan, il me paraît éclairant de noter que le volume des marchés de travaux de rénovation a quintuplé entre 2019 et 2023, et doublé entre 2022 et 2023, passant ainsi de 49,5 millions en 2019 à 240,7 millions d'euros en 2023.

Pour en venir à l'évaluation qualitative et quantitative dudit programme, je rappelle que le programme a été validé par le Gouvernement. Il prévoit un suivi de la mise en œuvre par deux comités, un comité technique et un comité financier qui se réunissent trimestriellement, et dont la mission principale consiste à assurer la bonne mise en œuvre de celui-ci.

C'est sur base des réflexions de ces deux comités que plusieurs mesures d'assouplissement ont été prises par le Gouvernement, en vue d'assurer la bonne finalité dudit programme. C'est aussi sur base du monitoring du programme qu'a été prise la décision par le Gouvernement de lisser dans le temps le rythme des engagements et de liquidation des budgets dévolus au programme.

Il s'agit avant tout d'une adaptation visant à faire correspondre au mieux les besoins réels de liquidités avec le rythme de mise à disposition des fonds, ceci dans un contexte régional visant à une plus grande efficience budgétaire.

Par ailleurs, le Plan de relance prévoit qu'une évaluation *ex ante* et *ex post* sera prise en charge par l'IWEPS et sera réalisée. La remise des conclusions et des recommandations du Gouvernement est prévue au printemps de cette année.

Quant au nombre de logements qui seront rénovés, il est difficile de donner un chiffre actuellement. En effet, par la suite d'une décision du GW, je rappelle que les SLSP ont la faculté de pouvoir adapter leurs objectifs quantitatifs initiaux en fonction des hausses du coût auxquelles elles seraient confrontées.

Je note toutefois qu'à ce stade, des dossiers de rénovation ont été initiés pour quelque 23 870 logements.

Concernant une nouvelle programmation de rénovation, il est certain que les efforts pour rénover et améliorer les performances des logements publics doivent être poursuivis au-delà de 2025. Ce sera au

prochain gouvernement de définir les orientations stratégiques d'une deuxième phase de programmation.

S'agissant des engagements pris avec la Banque européenne d'investissement, le financement du Plan de rénovation se fait au départ de budget wallon. De par la nature des projets financés, la Wallonie a pu bénéficier d'un prêt auprès de la Banque européenne. Les 800 millions d'euros n'ont pas été versés en une seule fois, étant donné que l'exécution de ce plan a été prévue dès le départ sur plusieurs années.

Pour les modalités plus précises que vous sollicitez dans votre question concernant cet emprunt, s'agissant, comme je vous l'ai dit, d'un prêt octroyé à la Région wallonne, je vous renverrai vers mon collègue, le ministre Dolimont.

Enfin, à propos des logements de PEB F ou G, une extraction des données du Cadastre du logement public au 3 janvier 2024 montre que la part publique compte actuellement 30 259 habitations de ces catégories, sans tenir compte de ces programmes de rénovation intérieure à cette législature toujours en cours. Le Plan de réno 20-25 doit permettre de rénover quelque 12 000 logements de PEB F et G.

Enfin, à l'intention de Mme Delporte qui évoquait les difficultés inhérentes à des permis délivrés ou pas délivrés par les fonctionnaires délégués, le sujet a été maintes fois débattu auprès de mon collègue compétent en la matière.

À titre personnel, il faudrait prévoir dans ce type de matière des espèces de *fast lines* pour nous permettre de mettre en corrélation des objectifs gouvernementaux avec un suivi légal administratif réalisé par les différents fonctionnaires délégués.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre qui a essayé de m'adresser une réponse la plus complète possible. Je compléterai par quelques questions écrites pour avoir quelques éléments de détail.

Je voudrais rebondir sur la dernière phrase que vous venez de dire : « Il faudrait que l'on mette en place une *fast line* pour ces dossiers. » Qu'attendons-nous ? C'est votre Gouvernement qui a toutes ces capacités à mettre en place une *fast line*, c'est votre responsabilité de le faire.

Vous dites qu'il faudrait le faire, mais j'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre, d'autant que ce projet a été présenté dès le départ – vous n'étiez pas à la naissance du Gouvernement – comme un projet phare, un projet fondamental. Il a d'ailleurs été pris dans le Plan de relance. Je pense que l'on avait envisagé d'en faire des fonds européens, et cetera.

Entre l'ambition annoncée et les moyens mis de priorisation, d'accélération, il y a un g*ap*. Vous nous dites qu'il y a eu le covid, et cetera. Je veux bien qu'il y ait tous ces éléments, mais la réalité, c'est que le plan pour 25 000 logements était prévu de 2020 à 2024.

Ici, on est avec un plan à 20 000 de 2020 au 31 décembre 2027. C'est ce que vous venez de nous dire. Il y a trois années perdues et trois années de décalage dans le temps. OK, il y a eu des événements, mais cela ne justifie pas du tout les trois années de perdues, a fortiori quand on dit que c'est la priorité. Vous dites vous-même que l'on devrait mettre en place une *fast line*.

J'ai entendu votre réponse sur le lissage dans le temps en fonction de la réalité. En réalité, en 2023 et 2024, c'est zéro en liquidation qui sont mis dans la Société wallonne du logement.

On appuie sur pause dans les liquidations à l'orientation de la Wallonne du logement, et sans doute que cela fait le beurre et les épinards du ministre Dolimont.

Après 2025, il n'y a pas de réponse, on n'a même pas un début de trajectoire. Je l'ai dit tantôt et j'attire votre attention : vous êtes encore ministre jusqu'au mois de juin. Il faut le prévoir. Dès à présent, il faut essayer de tracer une ligne avec les exigences PEB validées par le Gouvernement. Les locations à partir de 2027 ne pourront plus concerner des PEB F et G.

Or, vous me l'avez dit vous-même, il y a aujourd'hui 30 000 logements identifiés en F et en G en passoires énergétiques, et il n'y en a que 12 000 qui vont être réglés par le Plan de rénovation actuel. Il y a donc 18 000 logements passoires énergétiques F et G pour lesquels vous dites que ce sera au prochain gouvernement de tirer son plan.

Il ne faut plus perdre un mois, plus perdre un jour, avant de tracer une ligne pour le futur. C'est votre responsabilité comme ministre. Vous serez encore ministre pendant six mois peut-être. On verra en fonction de la durée de mise en œuvre du gouvernement.

Il faut que vous donniez une impulsion à vos services pour préparer cette ligne-là, pour que demain, on ne soit pas dans une situation où les sociétés de logement de service public ne puissent plus mettre en location un logement parce que, par ailleurs, la réglementation wallonne interdit de mettre en location des passoires énergétiques de type PEB F et PEB G. C'est votre responsabilité. Rassurez-vous, Monsieur Lomba, nous avons, au niveau des Engagés, une volonté d'aiguillonner le Gouvernement, de jouer la mouche du coche pour faire en sorte que les objectifs et les obligations que nous avons pris vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis des locataires sociaux soient respectés et que l'on y mette les moyens. Il faut y penser et préparer dès

à présent. Il ne faut pas attendre le prochain gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur Lomba, pour aller dans une majorité, avec le PTB, on veut une vraie rupture avec la politique de logement menée depuis des dizaines d'années par votre parti, par le Parti socialiste. Regardez votre bilan, aujourd'hui, au niveau du logement, depuis plus de 30 ans. L'état du logement en Wallonie, ce n'est pas le PTB, c'est votre bilan à vous.

Nous, nous voulons une vraie rupture avec cela. Vous, voulez-vous également cette rupture ? Votre programme de rénovation, sur papier, c'est vrai qu'il est beau, mais dans la pratique, cela n'avance pas. D'ailleurs, vous dites que vous êtes le seul parti qui se préoccupe du logement. Ce n'est déjà pas très sympa pour Ecolo, mais pour être tout à fait honnête, le dernier grand plan de rénovation de logements publics, il avait été lancé par l'Ecolo Jean-Marc Nollet – si je ne me trompe pas. Ce n'est pas très sympa pour Ecolo de dire cela. Soit. Non, Monsieur Lomba, on ne fera pas comme vous. On ne veut pas trahir nos électeurs, on veut une vraie rupture en matière de construction et de rénovation de logements. On va continuer à se battre dans les parlements et dans la rue pour y parvenir.

Monsieur le Ministre, vous parlez de 23 000 dossiers initiés. Cela, c'est sur papier. Concrètement, sur le terrain, cela n'avance pas. Ce qui a été concrètement réalisé est alarmant. Expliquer les retards, notamment à cause des lourdes procédures, c'est quand même fou. C'est comme si l'on découvrait aujourd'hui qu'il y a des procédures compliquées, comme si l'on ne le savait pas avant. Cela a été dit par mon collègue, vous aviez les clés en main pour accélérer ces procédures et vous ne l'avez pas fait.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je me réjouis tout d'abord que la vitesse de croisière dans la rénovation soit actuellement atteinte. On sait que la rénovation, comme la construction, cela prend toujours plus de temps que prévu, alors que les moyens financiers sont parfois bien réellement mis sur la table. Il est important de maintenir ces financements récurrents, stables, prévisibles pour les SLSP, ce qui permettra à cette vitesse de croisière, une fois atteinte, de se poursuivre. Il n'y a rien de pire que des financements en dents de scie.

Merci, M. Beugnies, de rappeler que le plan de rénovation précédent avait été lancé par le ministre Ecolo. Quand on stoppe des financements, on arrive à des creux, des arrêts, des difficultés de gestion par les SLSP qui ne savent pas sur quels moyens elles pourront compter.

Plus que jamais, la question du logement est centrale, tant en ce qui concerne le défi climatique que le défi social, dont les inégalités sont de plus en plus criantes. La vague de rénovation que nous tentons d'enclencher, si l'on ne l'accélère pas, risque de creuser davantage ces inégalités. Or, si nous parvenons à apporter une réponse à l'amélioration de la qualité des logements publics, nous aurons sans doute réussi à relever la plus grosse partie du challenge.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Succinctement, le ministre Daerden a mis à cette législature 2 milliards. Je ne pense pas que l'on puisse dire que les socialistes ne font rien pour que les gens aient un toit. Le PTB, peut-être en 2029, puisqu'en 2024, ce ne sera pas le cas. Mais bon, les gens en attendant, ils n'auront pas de toit. C'est quand même un peu dommage. Je n'ai pas d'autre chose à ajouter, sinon qu'il y a les « il n'y qu'à » et puis il y a ceux qui font. Nous, on fait.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, est déposée par MM. Desquesnes et Dispa (Doc. 1567 (2023-2024) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mmes Galant et Delporte (Doc. 1568 (2023-2024) N° 1).

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AUGMENTATION DE L'ÂGE MOYEN DES PRIMOACQUÉRANTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation de l'âge moyen des primoacquérants ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en cette fin d'année 2023, un sondage réalisé par Ipsos pour *Le Soir* et RTL, relatif à l'immobilier et l'accès à la propriété, relève que l'âge moyen de la première acquisition ne cesse d'augmenter.

Ainsi, aujourd'hui, en Région wallonne, la première acquisition immobilière se fait en moyenne à 34 ans. Bien que les raisons soient multiples, les experts du secteur indiquent que le principal frein à l'achat des jeunes est d'ordre financier. On sait en effet que les banques demandent désormais un apport de départ conséquent : 10 % du bien, auxquels viennent s'ajouter les frais annexes.

Par exemple, pour l'achat d'une maison de 350 000 euros, selon les notaires, on peut partir sur une enveloppe de 80 000 euros en fonds propres. C'est évidemment conséquent et loin d'être à la portée de tous. Je me rappelle que, à l'époque, l'on pouvait faire un prêt de 110 % du bien.

Une grande majorité de jeunes propriétaires ont besoin de l'aide de leurs parents pour constituer cette réserve en fonds propres.

La DPR indique : « Afin de renforcer l'accès à la propriété, le Gouvernement agira en faveur de l'accès au crédit hypothécaire pour les ménages à bas et moyens revenus à travers un renforcement de la politique de crédit social octroyée par la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement de Wallonie ». Le Plan de relance a également prévu des moyens pour faciliter l'accès à la propriété.

Il me revient du terrain que la Société wallonne du crédit social bloquerait les guichets sociaux dans de nombreux dossiers lorsque ceux-ci souhaitent octroyer des prêts à 30 ans. La justification est que, si le ménage demandeur a plus de 2 000 euros net hors charges, il faut faire le prêt sur 25 ans. Or, cette situation ne tient pas compte du nombre de personnes à charge dans le ménage ni du PEB du bien, et donc des travaux à effectuer et des financements à faire en parallèle.

Comment analysez-vous ces statistiques de l'accès de plus en plus tardif à la propriété ? Comment agissez-vous en vue de répondre aux objectifs de la DPR et du Plan de relance ?

Quelles sont les actions entreprises en vue de faciliter l'accès à la propriété en Wallonie, en particulier chez les jeunes ménages ? Les statistiques sont-elles encourageantes ?

Avez-vous été mis au courant des nombreux dossiers introduits par les guichets sociaux et bloqués par la Société wallonne du crédit social ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, l'enjeu de l'accès à la propriété et la question associée de l'accès au crédit représentent un défi majeur pour de nombreux jeunes. Cette préoccupation est particulièrement accentuée en raison de l'augmentation continue du coût de l'immobilier, ainsi que de récentes hausses des taux d'intérêt et des restrictions imposées par la Banque nationale concernant la quotité d'emprunt.

En ce qui concerne l'augmentation de l'âge moyen de la première acquisition d'un logement évoquée par Ipsos, je souhaite nuancer la situation avec quelques statistiques supplémentaires.

Entre 2020 et 2022, la proportion des acquéreurs âgés de moins de 35 ans est passée de 37,5 % à 40,6 % en Belgique, soit une hausse de 3,1 %. Selon le Baromètre des notaires du troisième trimestre, la proportion des acheteurs de 30 ans au moins dans les quatre provinces wallonnes est toujours située entre 27 % et 32 %, bien que, en Brabant wallon, il y ait significativement moins de jeunes acheteurs, 18 % en 2023.

Face à cette réalité, le comportement des jeunes acquéreurs a évolué. L'époque où ils achetaient dès le début de leur carrière une résidence pour la vie semble révolue. Actuellement, ils optent souvent pour l'acquisition progressive, commençant par un premier bien de taille modeste, qu'ils échangeront par la suite pour une habitation mieux adaptée à leurs besoins.

Plus singulièrement, pour les crédits sociaux, s'il y a effectivement un recul de l'âge moyen des primoacquérants, comme la Société wallonne du crédit social a pu le constater en comparant ses chiffres avec les données issues de la Banque nationale de Belgique, la tendance est inversée pour les crédits de la Société wallonne du crédit social qui remplit son rôle d'acteur essentiel dans l'accès aux logements des jeunes ménages.

Ainsi, en 2023, plus de 70 % des emprunteurs primoacquérants auprès de la Société wallonne du crédit social avaient moins de 35 ans à la signature du crédit. La durée moyenne des crédits octroyés par la Société wallonne du crédit social en 2022 s'élève à 28 ans et 7 mois. Enfin, 78,1 % des crédits octroyés en 2022 ont une durée de 30 ans contre 73,2 % en 2018.

Relativement à l'information de blocage dans l'octroi de ces prêts que vous évoquez, à la suite d'une analyse récente menée par la Société wallonne du crédit social, il a été relevé que les guichets proposent d'office un emprunt en 30 ans aux candidats qui se présentent chez eux. Or, il apparaît que les conséquences pour l'emprunteur ne sont pas négligeables en termes de charges d'intérêt et de montant de l'assurance solde restant dû, lesquels sont évidemment plus importants sur une durée qui est plus longue.

La Société wallonne du crédit social a donc rappelé à ses guichets leur obligation de prêter, de fournir des informations adéquates sur les conséquences de caractéristiques du produit demandé, en particulier la durée. Elle leur a demandé d'être particulièrement vigilants avec les emprunteurs dont les revenus nets étaient supérieurs à 2 000 euros.

Concernant l'engagement du Gouvernement en faveur des jeunes ménages, il soutient activement l'accès à la propriété, notamment au travers du crédit social élargi dans le cadre du Plan de relance. À cette fin, comme vous le savez, pour les jeunes ménages emprunteurs de moins de 35 ans au moment de

l'introduction de leur demande, il est appliqué une réduction de 40 points de base sur tous les taux pour toutes les catégories de revenus.

La Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement ont par ailleurs la possibilité d'octroyer un prêt jeune à 0 % pour les ménages de moins 35 ans en vue de leur permettre de financer les frais d'achat et le crédit, mais aussi la TVA sur les constructions.

Pour l'ensemble des ménages, le crédit social reste une alternative pour celles et ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Environ 80 % des crédits octroyés présentent une quotité supérieure à 100 %. La grande majorité des crédits sont octroyés pour une durée de 30 ans. Le plafond de revenus pour être éligible au crédit social a été relevé, comme vous le savez, dans le PRW. Il s'élève maintenant à 76 100 euros, revenus imposables globalement, depuis le 1er janvier 2024.

La valeur maximale du logement a été augmentée afin de suivre l'évolution des prix : 387 000 euros pour les communes en zone à forte pression, 287 000 euros pour les autres communes. S'agissant des zones à forte pression foncière, depuis trois ans, 23 communes brabançonnes sur les 27 sont recensées dans la zone de pression immobilière, élargissant ainsi les conditions pour obtenir des crédits sociaux.

Je souligne enfin que des dispositions de nature fiscale contribuent aussi à alléger le poids de l'acquisition d'un immeuble, comme l'abattement fiscal, qui est passé de 20 000 à 40 000 euros en matière de droits d'enregistrement, ainsi que la prise en considération de la localisation de l'immeuble dans des zones de pression pour l'application du taux réduit des droits d'enregistrement. Sans compter que la Wallonie continue à accorder des chèques-habitats là où d'autres régions ne le font plus.

En tant que ministre du Logement, je demeure attentif à ces évolutions et aux difficultés rencontrées par nos concitoyens dans leur quête de logement.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. Je voulais aussi insister sur la nécessité de subsidier correctement les différents organismes de prêts sociaux pour qu'ils puissent efficacement remplir leurs missions en ayant le personnel suffisant ainsi que le capital et la trésorerie ad hoc.

Je pensais aussi relever l'importance de tenir compte, dans les prêts, des travaux indispensables pour obtenir un logement de qualité. Il faut aussi les financer via ces prêts. J'entends qu'il y a toute une série de prêts complémentaires à 0 %. Je relirai votre réponse, qui est très riche en informations, parce qu'il y a encore toute une série de questions que l'on pourra vous poser par écrit.

Sur la tendance à l'acquisition progressive, cela me fait penser qu'il faudra peut-être aussi travailler sur la portabilité des droits d'enregistrement. C'est un tout autre dossier.

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RECONNAISSANCE PAR LA RÉGION DES LOGEMENTS DE TRANSIT AU SEIN DES COMMUNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la reconnaissance par la Région des logements de transit au sein des communes ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je me permets de vous relayer ici une difficulté identifiée par des acteurs communaux de terrain concernant la reconnaissance par la Région des logements de transit sur leur territoire.

Cet automne, les communes wallonnes ont reçu un courrier du SPW leur demandant d'inventorier le nombre de logements de transit sur leur territoire.

En effet, dans le cadre de la circulaire signée de votre main le 28 mars 2023 portant sur le programme 243 du Plan de relance, l'administration est chargée de vérifier si le nombre minimum de logements de transit requis est respecté.

En effet, il y a obligation pour les communes déficitaires en logement de transit d'affecter, dans le cadre de la mise en œuvre du PRW visant l'acquisition de logements sur le marché privé, un certain nombre de logements destinés à du logement de transit.

Toutefois, il semblerait que l'administration ne reconnaisse dans ce décompte que les logements de transit créés sur base d'un subside ou existant depuis neuf ans. Or, de nombreuses communes ont créé ce type de logement sur fonds propres et se voient donc refuser la reconnaissance en logement de transit.

Il me semble que les initiatives locales autonomes ne devraient pas être moins considérées que celles ayant été subsidiées.

Le Code wallon de l'habitation durable définit, dans son article 1er, 8°, le logement de transit comme suit : « Le logement d'utilité publique exclusivement destiné à l'hébergement temporaire de ménages de catégorie 1 ou de ménages privés de logement pour des motifs de

force majeure. La mise à disposition d'un logement de transit est complétée par un accompagnement social ».

Pouvez-vous nous éclairer quant aux conditions de reconnaissance des logements de transit ?

Pourquoi exiger que ceux-ci aient été subsidiés par une autorité supérieure pour être reconnus comme tels ?

Existe-t-il de la souplesse de la part de l'administration quant à la reconnaissance de ce type de logement ?

Un logement de transit nouvellement créé et financé sans subside peut-il être reconnu ?

Dans le cas contraire, pour quelles raisons ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous l'indiquez, les communes sont reconnues par le Code wallon de l'habitation durable comme un opérateur important en matière de logement.

Parallèlement à l'octroi de subsides en vue de la création de logements de transit, depuis le 1er juin 2017, le logement de transit est défini dans le Code comme étant un logement d'utilité publique destiné à l'hébergement temporaire de ménages de catégorie 1 ou de ménages privés de logement pour des motifs de force majeure.

Juridiquement, n'est reconnu comme logement de transit que le logement qui a reçu une aide en vue de sa création ou de sa rénovation. Le Gouvernement garde toutefois la possibilité, en vertu de l'article 30 du Code wallon du logement et de l'habitat durable, de déterminer d'autres cas où un logement peut être reconnu en tant que logement de transit.

L'article 30 du Code wallon du logement et de I'habitat durable, abrogé par le décret du 1er juin 2017, mais rétabli par décret du 2 mai 2019 stipule : « Le logement d'utilité publique appartenant à une commune ou un CPAS qui n'a pas bénéficié d'une aide en vue de sa création ou de sa rénovation en tant que logement de transit et le logement d'utilité publique appartenant à une commune ou un CPAS autre que le logement de transit qui a bénéficié d'une aide pour sa création ou sa rénovation et dont la durée d'affectation imposée est arrivée à terme peut être reconnu en tant que logement de transit selon les modalités déterminées par le Gouvernement. »

Actuellement, au vu de la réglementation applicable et dans un souci de souplesse d'interprétation, mon administration reconnaît en sus des logements financés par la Région comme logements de transit :

- les logements d'urgence qui ont fait l'objet d'un subside octroyé par l'état fédéral ;
- les autres logements dits « de transit » c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait l'objet d'un subside spécifique pour leur création ou, s'ils en ont bénéficié, pour lequel la période d'affectation imposée est dépassée, mais qui sont affectés depuis leur acquisition à du logement de transit et pour une durée de 9 ans minimum à dater de leur première occupation. La preuve que ces conditions sont remplies peut être apportée notamment par la production des conventions d'occupation précaires conclues depuis leur première occupation.

Une plus grande tolérance par l'administration de la qualification de logements de transit ne semble pas opportune. En effet, le public visé étant particulièrement fragilisé, il est important que des logements pérennes soient disponibles dans les communes, une affectation ponctuelle ne pouvant répondre à la problématique. Tenir compte d'une certaine durée d'affectation permet donc de s'assurer du respect par les communes de la *ratio legis* de la notion de « logements de transit », à savoir l'hébergement temporaire de personnes soit ayant de bas revenus, soit se trouvant privés de logement pour des motifs de force majeure tout en assurant un accompagnement social.

C'est pourquoi dans le cadre du programme 243 du Plan de relance de la Wallonie adopté le 15 décembre 2022 qui vise à augmenter la création de logements d'utilité publique via des partenariats public-privé – création de minimum 550 logements d'utilité publique –, il est prévu que dans une commune en déficit de logements de transit, un minimum de logements acquis dans le cadre d'un projet retenu seront affectés prioritairement à cette destination.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne remets absolument pas en cause la nécessité de pousser les communes à acquérir du logement de transit. Je relirai bien votre réponse pour être sûre d'avoir tout compris. Je suis d'accord avec le fait qu'il faut une affectation pérenne, mais je ne comprends pas bien pourquoi il faut une preuve d'affectation pérenne dans le passé. Ne vaut-il pas mieux avoir une bonne convention pour une affectation pérenne dans le futur ?

Si l'on a un logement depuis un an, mais que l'on a bien la certitude qu'il restera en logement de transit pendant les neuf prochaines années, je ne vois pas la nécessité d'avoir la preuve qu'il ait déjà été neuf ans en logement de transit pour le considérer comme tel.

Voilà, c'est juste à ce niveau-là, mais je vous relirai correctement et reviendrai vers vous si nécessaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Devin, sur « les opérations de rénovation urbaine » ;
- Mme Ahallouch, sur « le soutien de la Ville de Mouscron à une ASBL » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 43 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Benoît Dispa, Les Engagés
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Éric Lomba, PS
M. László Schonbrodt, PTB
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
GRD	gestionnaire de réseau(x) de distribution
GW	Gouvernement wallon
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Ipsos	entreprise de sondages française et société internationale de marketing d'opinion
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PIV	politique intégrée de la ville
PIVert	Plan d'investissement vert
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PV	procès-verbal
RTL	Radio Télé Luxembourg
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée